

infom 33

de la Gironde - Bulletin de liaison des OM

Bulletin de liaison des radio-amateurs



N° 47

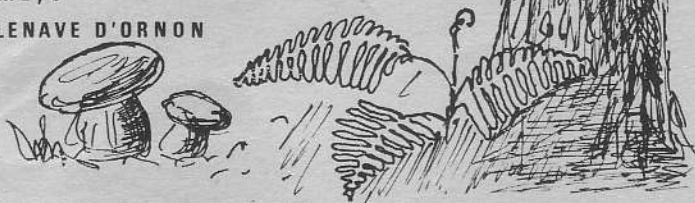
RESEAU des EMETTEURS FRANÇAIS

Section de la Gironde

3 rue PIERRE BENOIT

Pont de la Maye

33140 VILLENAVE D'ORNON



organisation

Siège Social Réseau des Émetteurs Français

3, rue Pierre Benoît - Villenave d'Ornon - 33140 PONT-DE-LA-MAYE
REF - B.P. 27 - PONT-DE-LA-MAYE - 33140 VILLENAVE-D'ORNON

PRÉSIDENTS D'HONNEUR : F2BJ - F1DKW

BUREAU

Président

F1AHI Claude Francastel

Vice-Président

F2VX Gérard Debelle

Secrétaire

YL/F6GDY Janine Brejon

Secrétaire Adjoint

FD1LGB Pascal Fasola

Trésorier

F6HWO Francis Dubois

Trésorier Adjoint

FD1HGN Michel Vignal

MEMBRES

QSL Manager

F2HE Alain Claverie

Radio-Club

F6GDY André Brejon

Informatique R.C.

F1giv Jean-Claude Bernini

Conservateur du musée de la section

F9NO André Remond

Bulletin F8REF du dimanche et QSO de section VHF

F8GC Georges Cacheux

Bureau Q.S.L.

F2HE Alain Claverie

B.P. 13 - Bordeaux

NE PAS TÉLÉPHONER

Q.S.O. DE SECTION

Vendredi soir à 21 H

sur le relais R5

et sur 145,550 Mhz

BULLETIN F8REF

Le samedi à 14 H,

rediffusion le dimanche à 12 h

sur le relais R5

RADIO-CLUB FF6KNL

Maison pour tous de Cenon Palmer

ouvert le samedi de 14 h 30 à 19 h

Activités diverses, cours techniques
et télégraphie

Relais R5 FZ4VHB

Implanté sur la commune de Capien

25 km au sud-est de Bordeaux

Responsables: F1AHI - F6FZQ - F1DKW

RÉUNIONS DE SECTION

Les derniers jeudis du mois à 21 h

à Cenon Palmer

Editorial

Il y aurait beaucoup à dire sur cet OM que j'ai eu le plaisir de rencontrer lors de l'A.G. de Nîmes.

Tout d'abord qu'il reste un des rares "anciens", un de ceux qui ont participé activement à la découverte de la radio. Cela depuis notre région et plus précisément depuis Pauillac. Un de ceux à qui l'on doit tout simplement le REF, car avec le numéro 27, il en est un des fondateurs. Il était à l'époque un de ceux qui y croyaient et je puis assurer qu'il y croit encore très fort, sûrement plus que beaucoup d'entre nous. Il y croit et garde confiance malgré toutes les péripéties de sa vie d'OM, de sa vie de membre, car il sait bien que pour être pris au sérieux, cela passe obligatoirement par un REF grand et fort.

Cet OM, F8TH, toujours aussi dynamique, sur lequel le temps ne semble pas avoir d'emprises tant il reste jeune est un vétéran. Il a la tête remplie de souvenirs délicieux qu'il se plaît à raconter avec force détails. Je ne sais par quel mystère on se retrouve transporté 50 ou 60 ans en arrière en l'écoutant parler de son passé. Les paysages se dessinent, les gens sont là, pleins de vie et l'on ne peut s'empêcher de voir l'OM devant la station. Il nous fait découvrir une autre radio presque irréelle, ou chaque QSO était un nouveau record, liant deux OM en vrais copains.

Mais curieusement, cette année encore, pendant les débats de l'AG, l'ami MAX n'a rien dit, pourtant Dieu sait s'il en avait des choses à dire sur le devenir de "son" REF. Certainement parce qu'il est désolé de voir ce que nous faisons de cet héritage qu'il nous a confié et il est sûrement navré de voir ce pur état d'esprit bien de chez nous qui règne aux AG qu'elles soient nationales ou départementales pendant lesquelles on ne fait que quetter ceux qui se donnent comme s'ils étaient des ennemis qu'il fallait obligatoirement abattre.

Mais en tout cas, cet OM nous a montré par sa présence qu'il fallait continuer à sauvegarder l'association, ce à quoi nous nous employons, mais qui ne peut se faire qu'avec l'aide et la compréhension de tous.

Et n'oublions pas, qu'en fondateur élevé l'année dernière au titre de Membre d'Honneur du REF, il nous rappelle par son silence qu'il nous faudrait bien peu de choses pour sortir le REF du creux de la vague et le hisser vers des sommets que la bêtise et surtout l'insouciance, nous empêchent d'atteindre pour l'instant.

Si pour la bêtise il n'y a rien à faire car on la rencontre partout, l'insouciance peut être combattue simplement en participant un peu plus, ce qui veut dire aussi, œuvrer pour faire adhérer ou réadhérer un OM qui est parti sans doute à juste raison, et ce n'est qu'avec son retour et son aide qu'un vrai REF pourra se construire, car il a besoin de la participation et des idées de tous.

C'est cela une association telle que le REF.

COMPTE-RENDU A.G. DE CESTAS

Notre Assemblée Générale s'est tenue à Cestas le 5 avril 1987.

Elle était organisée par le Radio-Club FF6 KUQ.

Tout le monde était réuni vers 10 h 15 dans la magnifique salle, tout de rouge revêtue du Centre Socio culturel qui avait été inauguré le Dimanche précédent. Le Président du Radio-club FF6 KUQ nous fit une brève allocution en nous souhaitant la bienvenue.

A son tour, le Président F1 AHI remerciant tout particulièrement ce Radio-club, en la personne de son Président, remercie de sa présence son Délégué Régional F8 DZ, ainsi que tous les participants.

Après une minute de silence dédiée à nos disparus, le Président F1 AHI ouvre la séance.

Il donne lecture d'un télégramme reçu la veille, par lequel F1 HAH s'excuse de ne pouvoir assister à cette A.G..

A la demande du Président F1 AHI, le rapport moral est lu par la Secrétaire de l'Association YL/F6 GDY.

D'après les réactions, suite à cette lecture, il semble que cette innovation fut mal reçue, car c'est au Président qu'incombe cette tâche.

Après avoir écouté le rapport moral, le Président F1 AHI demande s'il y a des questions. Devant le grand silence des participants, il entreprend d'élargir le débat en donnant plus précisément les raisons profondes de la stagnation de l'Association cette année. Approfondissant ainsi le rapport moral initial qui ne peut être qu'un condensé de la vie de la Section. Comme toujours, le Président F1 AHI répondit alors aux diverses questions qui montrent bien que le rapport moral n'avait pas été compris. Lors d'une virilente altercation entre F1 DLD

et la Secrétaire aidée dans son propos par F6 GDY, où il était question du fameux récépissé de la Préfecture que nous avions en notre possession, ces derniers apprirent alors à l'Assemblée que nous avions découvert cette année seulement, que le changement d'adresse de notre Siège Social n'avait pas été enregistré et que du point de vue préfectoral il était toujours, Rue Roborel de Climens à Bordeaux depuis la date de dépôt de nos Statuts, donc depuis la fondation de l'Association REF 33. Il est donc fixé maintenant officiellement à Villenave-d'Ornon.

Afin de ne pas porter préjudice au bureau précédent, nous n'avions par l'intention de dévoiler cette information, mais recevant ainsi une remarque non fondée et plus que désobligeante par un membre de l'un de ces anciens bureaux, nous avons donné cette information pour clare ce chapitre. F8 CG apaise alors tout le monde par une petite phrase et il est applaudi.

Après diverses autres questions, le Président F1 AHI répond à F6 BKI qui propose d'abandonner l'Infom à cause du manque de volontariat et de la somme de travail que cela représente, qu'il n'en est pas question, car cette publication est la vitrine de notre Section ; Section qui est l'une des plus importante de notre pays.

Les questions sont épuisées et nous passons aux votes à bulletins secrets demandés par F2 BJ, le dépouillement donne :

Votants : 84

- OUI : 58

- NON : 19

- BLANC : 7

Le rapport moral est donc approuvé à une très large majorité.

Après avoir remercié les votant de

cette confiance, le Président F1 AHI passe alors la parole au Trésorier F6 HWO pour l'explication du rapport financier. Aucune question importante, on vote à main levée, car personne n'a demandé de vote à bulletin secret : approuvé à l'unanimité ce rapport financier.

Le point suivant de l'ordre du jour étant la modification de l'article 4 de nos statuts, le Président F1 AHI précise que ce texte étant celui que nous donne en exemple le législateur, convient parfaitement pour notre Association. La seule modification porte sur la durée des mandats. Il précise également comme c'est indiqué dans le dossier remis à chaque congressiste, que ce texte, s'il est approuvé, entrera en vigueur immédiatement. Aucune question n'est posée et nous passons au vote. Un vote à main levée approuve ce texte à l'unanimité, sauf une abstention.

Article 4 - Conseil d'administration

L'Association est dirigée par un conseil de membres élus pour 3 années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- 1) un Président ;
- 2) un ou plusieurs vice-présidents ;
- 3) un secrétaire et, s'il y a lieu, un secrétaire adjoint ;
- 4) un Trésorier, et, si besoin est, un trésorier adjoint.

Le Conseil étant renouvelé chaque année par moitié, la première année, les membres sortants sont désignés par le sort.

En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Article 9 - Siège Social

Son siège social est fixé à Villenave-d'Ornon. Il pourra être fixé en tout autre lieu du département par décision de l'Assemblée Générale.

Faisant suite les formulaires de demandes de volontariat pour le nouveau bureau sont collectés.

Pendant ce temps, le Président F1 AHI demande à notre Délégué Régional F8 DZ d'appeler les plus méritants, d'après les classements parus dans Radio REF, pour la remise des récompenses.

La Secrétaire YL/F6GDY se fait un devoir de donner l'accolade à chacun, sont ainsi appelés et félicités :

F3TH 1^{er} en CW mono-opérateur
FF6KFL 1^{er} en CW multi-opérateurs
F6HWO 1^{er} en phonie mono-opérateur
FF6KAV 1^{er} en phonie multi-opérateurs

Chacun d'eux reçoivent une coupe. F6EXV reçoit une médaille pour son DXCC 5 bandes et son HONNOR ROLL F5LQ reçoit une médaille pour son HONNOR ROLL et 35 pays confirmés.

Quelques réactions se font jour car les opérateurs VHF/UHF/SHF ne sont pas récompensés. F2BJ fait part de son mécontentement car il aurait dû être un des récipiendaires.

Le Président F1 AHI passe ensuite à la présentation des bénévoles pour former le bureau 87.

Tous les membres sont sortants, à part F6 BLP qui ne se représente pas, tous les membres présents font acte de candidature.

F1HGN et F1GIV se présentent pour cette élection.

Suite à une idée de F6 HXJ qui souhaite que chaque Radio Club soit représenté au bureau, le Président F1 AHI félicite cet OM et demande s'il y a des éventuelles remarques. Aucune contradiction des participants.

Afin de rattraper le temps perdu par le vote à bulletin secret, nous passons aux questions diverses. Le Président

Compte-Rendu Assemblée Générale de Cestas (suite)

F1 AHI félicite cet OM et demande s'il y a des éventuelles remarques. Aucune contradiction des participants.

Afin de rattraper le temps perdu par le vote à bulletin secret, nous passons aux questions diverses. Le Président F1 AHI laisse le soin au Délégué Régional F8DZ de répondre.

Après quelques questions, l'heure étant largement dépassée, il nous faut passer à l'élection du bureau 87.

Le vote à main levée fait apparaître l'unanimité.

Après avoir remercié tous les participants le Président F1 AHI clôture la séance à 13 heures et propose à tous de se retrouver pour le banquet à la Salle des Fêtes de Cestas Régout.

En fin d'après-midi l'élection du bureau donne :

Président : F1 AHI

Claude Francastel

Vice-Président : F2 VX

Gérard Debelle

Secrétaire : YL/F6GDY

Janine Brejon

Secrétaire-Adjoint : FD1LGB

Pascal Fasola

Trésorier : F6HWO

Francis Dubois

Trésorier Adjoint : F1 HGN

Michel Vignal

Membres

F8 CG : qso de Section et F8 REF

Dimanche - Georges Cacheux

F6 GDY : Responsable Radio-club

FF6KNL - André Brejon

F1 GIV : Responsable Informatique -
Jean-Claude Bernini

F2 HE Service QSL : Alain Claverie

F9 NO : Responsable Musée REF 33 -

André Remon

Un responsable chaque RC REF 33.





PREFECTURE DE LA GIRONDE

Bureau de l'Administration
Général

Bureau de l'Administration Générale

www.lettres.francetv

9554

à rapporter sans autres
considérations

poste n° 31 18

RÉCÉPISSÉ

Par application de l'article 5, § 4 de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Le Préfet Commissaire de la République du département de la Gironde

délivre à Mme FRELON Janine - Secrétaire -

demeurant à 83, rue Joseph Fauré

33100 BORDEAUX

le présent récépissé constatant le dépôt du texte des modifications
apportées à la composition du Bureau et aux statuts

Sur l'arrêté du maire du
14 Juin 1901 art. 8 et 21,
des modifications, additions
aux statuts et au règlement
intérieur sans altération
du caractère de l'association
qui sont apportés sur un
rapport verbal du bureau et
sur son procès-verbal, les
dites modifications ont été
adoptées et homologuées
par le préfet, en vertu de
l'article 5 de la loi du 1^{er}
juillet 1901, et ont été
inscrites au registre
de l'Association dénommée : ASSOCIATION RESEAU DES DEBITEURS
FRANCAIS DEPARTEMENT GIRONDE

de l'Association dénommée : ASSOCIATION RESEAU DES DEBITEURS
FRANCAIS DEPARTEMENT GIRONDE

dont la création a été régulièrement déclarée à la Préfecture de la Gironde,
conformément aux dispositions de l'article 5.1.2 de la dite loi

BORDEAUX, le 17 JUIN 1987 19

Le Préfet
Commissaire de la République,
pour le Commissaire de la République
M. Raymond CHET de Bignon d'Aléou

Jacques PÉRE



CONCOURS PHOTO

COUVERTURES
de
RADIO 

Pour participer, c'est très simple. Vous envoyez, avec vos nom,
prénom et adresse, la photo ou le dessin de votre choix, sur
n'importe quel support et de n'importe quel format à :

F6ETI - Philippe MARTIN - Concours Photo
Grande Rue, 56680 PLOUHINEC.

Le concours est permanent et tous les lecteurs peuvent partici-
per sans aucune limitation.

Un même auteur peut envoyer plusieurs photos ou dessins.
Le thème : tout ce qui touche de près ou de loin à notre passion.
Si votre photo ou dessin est choisi pour faire la couverture de
notre revue, vous gagnerez un abonnement d'un an à Radio-REF
et l'épreuve de couverture encadrée vous sera officiellement
remise lors d'une A.G. Nationale.

RADIO 
REVUE DES ONDES COURTES

Compte-rendu de l'A.G. de Nîmes

Nous étions beaucoup au palais des congrès de Nîmes pour notre A.G. 1987. Le WX était beau heureusement, la ville et ses alentours, d'une rare beauté, laissait présager une bonne A.G., d'où en sortirait un REF encore plus grand et plus uni.

Hélas, ce ne fut pas le cas, bien au contraire.

Après la lecture du rapport moral qui n'en finissait plus et qui de surcroît était difficilement compréhensible tant la sonorisation était désastreuse, quelques questions sans intérêt furent posées. Même F3PJ d'habitude si acide, avait mis de l'eau dans son vin et se contenta d'un simple renseignement à propos du changement concernant les locaux administratifs.

Le rapport financier fit ressortir un équilibre précaire malgré la pénurie de cotisations (8 000 membres). Mais la gestion rigoureusement économique de l'Association commence à porter ses fruits.

Le point suivant de l'ordre du jour fut l'augmentation de la cotisation. Après les explications du Président F9IV qui préconisait 10 F seulement à cause de la perte de membres qu'entraîne automatiquement chaque augmentation, F2PR prit la parole pour tenter d'obtenir 30 F de plus. Il nous expliqua qu'une telle augmentation permettrait de refaire comme autrefois, un vrai service QSL centralisé, car si dans certains départements, tel qu'il est à présent il marche bien, il n'en est pas de même partout, ce qui est parfaitement exact. Nous l'avons vu en réunion des Présidents Départementaux. Il est vrai aussi que certains OM, voient d'un très mauvais œil que leurs QSL passent entre les mains d'autres OM (pauvre bénévole), et ajoutons à cela qu'il est parfois très difficile au trésorier du REF de se faire rembourser les envois de QSL à destination des sections et n'oublions pas que dans certaines régions il n'y a pas de QSL manager sans dire que certaines sections

n'ont absolument rien compris au système actuel. Donc, sur le sujet de l'augmentation de la cotisation les rares questions posées débordent encore une fois du sujet et font perdre un temps bien précieux. Pourtant le sujet traité est plus que brulant puisque pour l'instant ce service QSL est en QRT. Nous devons libérer les locaux de Mazamet avant le 1^{er} Juillet et nous ne savons pas où aller pour l'instant, ce qui veut dire qu'il nous faudra quelques mois pour que transitent à nouveau par le REF nos pauvres QSL.

Puis on en vient au changement du siège du REF, pardon, des locaux administratifs seulement car il n'est pas possible sans changer nos statuts de sortir le siège de la capitale. Curieusement, il semblerai qu'une majorité soit d'accord pour laisser le siège à Paris à cause des réunions de bureau et de C.A. Mais cela peut se résumer à un tout petit local...! (et l'on y reste...) Donc, pour les locaux administratifs où doit-être transféré le service QSL, deux villes sont en liste : Draguignan et Cognac. Pour Draguignan il ne s'agit que d'un simple loyer qui s'élève à 6 000 F par mois pour 200 m². (prix actuel de Paris). Pour Cognac, il s'agit d'un loyer/vente ce qui veut dire qu'au bout de 10 ans le REF a ses propres murs donc qu'il serait chez lui pour la première fois de son histoire et il n'y aurait pas de loyer à payer ! Après quelques autres propositions hatives et de dernières minutes, comme toujours, nous apprenons qu'en province il n'y a pas de bénévolat du moins aussi important qu'à Paris, c'est évident...! On a même demandé (devinez qui ?) si à Cognac il y avait une gare SNCF et surtout si les PTT marchaient bien...! On nous a même demandé de surseoir à la décision finale car certains départements ne savaient absolument pas que le REF recherchait des locaux... et que très certainement dans ces départements il y aurait sans doute ce que nous recherchons à des prix...! Ne tenant

Compte-rendu de l'A.G. de Nîmes (suite)

absolument pas compte de ses remarques et de ces dernières propositions, le Président F9IV nous demande de voter soit pour Draguignan, soit pour Cognac. Il nous apprend que les chiffres exacts sont pour Cognac de 7 900 F de loyer mensuel et qu'il nous fait payer pour rentrer, car les bureaux sont en réparation environ 50 000 F (jusqu'à présent, les chiffres avancés était de 6 000 F par mois un point c'est tout, et vous l'avez entendu à notre A.G. de Cestas, dire par notre délégué régional F8DZ). Ainsi donc, tout était bouleversé avec ces nouveaux chiffres. Que faire avec une trésorerie tout juste en équilibre, avec une augmentation de la cotisation qui allait nous faire perdre des membres, prendre une décision hâtive et peut-être lourde de conséquences ? Nous n'avons pas suivi F6APE qui tenait à aller à Cognac immédiatement, mais par contre F6EEM plein de sagesse (hé oui !) arguant que nous n'avions plus assez de précisions, que le temps manquait pour la réflexion et qu'en définitive l'Assemblée Générale n'était là que pour donner une ligne de conduite à l'Association, cette décision était uniquement du ressort du C.A. reçut l'approbation de tout le monde.

Et les votes dans tout cela ? Il y a eu 1791 votants.

Le rapport moral :

1595 oui, 121 non, 75 abstentions.

Le rapport financier :

1701 oui, 24 non, 66 abstentions.

Le montant de la cotisation est porté à 150 F (30 F) par 1298 oui.

La décision du changement des locaux administratifs est laissée à l'initiative du Conseil par 1654 oui.

Pour ne pas faillir à ma règle de conduite et malgré un nombre hyper réduit de pouvoirs, ce qui me laisse penser que dans le 33, à part peut-être certaines personnes présentes ce jour là à Nîmes, pratiquement personne ne me fait confiance, je me dois en tant que responsable de m'expliquer sur mes votes.

Vu le travail effectué et qui porte ses fruits j'ai dit OUI au rapport moral. Bien évidemment j'ai également dit OUI au

rapport financier qui n'est que la suite logique du rapport moral qui montre bien une saine gestion.

Pour l'augmentation de la cotisation j'étais d'accord avec F9IV pour qu'elle soit la plus réduite possible afin de ne pas perdre de membre surtout au moment où nous avons en tout que 8 000 cotisants. Sachant qu'il nous faut encore faire des économies pour stabiliser la trésorerie, éventuellement pouvoir payer le droit d'entrée à Cognac et être sûr de pouvoir aussi payer les échéances, que le service QSL peut trouver très provisoirement si l'on veut s'en donner la peine un petit local ne serait-ce que pour une année ou même directement si cela se fait venir à Cognac tout simplement et qu'ainsi nous pouvons sauvegarder un bon nombre de cotisations, j'ai voté 130 F soit 10 F d'augmentation. Puisque tout le monde connaît maintenant ce qu'est le service QSL décentralisé et que les quelques problèmes de certains départements pourraient être réglés j'ai pensé que ce service pouvait au moins durer un an de plus tel qu'il est afin de stabiliser un peu plus les finances de l'Association au lieu de vouloir jongler hasardeusement entre l'apport substantiel d'une importante augmentation et une non moins importante perte de membres, et de retrouver de nouveau tous les problèmes qui ne manqueront pas de surgir par l'implantation d'un nouveau service QSL repartant comme autrefois et sur les mêmes bases. Je pense avoir ainsi voté la sécurité.

Pour la dernière question du transfert des locaux administratifs, vous savez tous que je suis pour Cognac parce-que nous avons toutes les chances d'être enfin un jour chez nous et qu'enfin nos cotisations ne servent plus à payer un loyer. Mais comment en A.G., en cet instant précis voter valablement sans savoir si la trésorerie peut déboursier aussi facilement un pareil loyer car en plus il faut soit disant garder le siège à Paris, donc deux loyers et en plus payer le montant réclamé pour entrer et cela immédiatement. Donc, n'ayant pas tous les éléments en main, j'ai préféré laisser le soin au C.A. de prendre une décision bien réfléchie. FI AHI

UN SOIR A SUD-OUEST

Suite à l'annonce faite à notre A.G. de Cestas, le mardi 21 avril, un groupe d'amateurs accompagné des YL et QRP ont visité les locaux du journal SUD-OUEST. Nous avons été parfaitement reçus et après nous avoir fait l'historique de ce quotidien, nous avons eu tous loisirs de poser des questions auxquelles notre interlocuteur s'est fait un plaisir de répondre. Nous étions installés dans une salle de réunion où tous, sauf deux pauvres malheureux avaient des sièges.

La photographie illustrant cet article a du reste été prise dans cette salle mais il a fallu un peu se tasser car tous ne rentraient pas dans la boîte. Cette photo aurait dû paraître dans le journal. Jusqu'à aujourd'hui, ni le compte-rendu de l'A.G., ni cette photo et son petit article n'est passé. Pourquoi ? Il nous a été expliqué que tout ne passait pas à cause du volume des informations qui est très important certains jours, mais tout de même ! A moins qu'il y ait une certaine forme de... racisme envers les radio-amateurs !

Mais revenons à notre visite...

Après avoir traversé bon nombre de couloirs nous sommes arrivés dans les salles de rédactions. Là aussi, nous avons posé des tas de questions, sans aucune réserve à tous les rédacteurs présents ce soir là. Nous avons appris comment se fait la maquette d'une page, comment petit à petit elle se monte, que chaque article est un bout de papier collé à la cire chaude sur une page blanche. En bref nous avons assisté à la naissance d'une page de journal.

Puis nous sommes passé à l'imprimerie. Magnifique malgré le bruit assour-

dissant des rotatives. Tous avions les yeux prêts à sortir des orbites... Impressionnant de voir à quelle vitesse s'imprime un journal, impressionnant de voir cette bande de papier faire autant de plis de replis de contours passant aisement de la position à plat à la verticale pour prendre des virages et pouvoir rentrer de nouveau dans une autre rotative. Nous avons appris qu'il s'imprimait environ 50 à 60 000 journaux à l'heure, ce qui nous donne une vitesse de défilement ou de déroulement du papier à la vitesse de 60 Km/h. Nous étions très surpris de voir cela depuis notre passerelle, voir cette bande de papier si fragile, allant si vite rentrer et sortir de ces gigantesques machines sans se casser, ni se déchirer. Nous dominions le spectacle et d'un simple coup d'œil, l'atelier s'offrait à nous. Mais dans ces cas là, que le temps est court !

Il faut souligner que par rapport à ce que nous voyons de temps en temps à la télévision, tout est d'une propreté exemplaire, pas un papier par terre, aucune trace de poussière ni de graisse sur les machines, aucune tache d'encre nulle part... incroyable !

Ensuite, nous nous sommes dirigés vers les salles de pliage et de triage. Là encore, la vitesse, toujours la vitesse de manipulation, grâce à un automatisme pratiquement total.

Après que chacun de nous ait reçu un exemplaire du journal pris au hasard dans la chaîne, nous nous sommes séparés.

Il était déjà une heure du matin...

Au moins, ce soir là nous avons beaucoup appris et nous avons été plus que surpris !

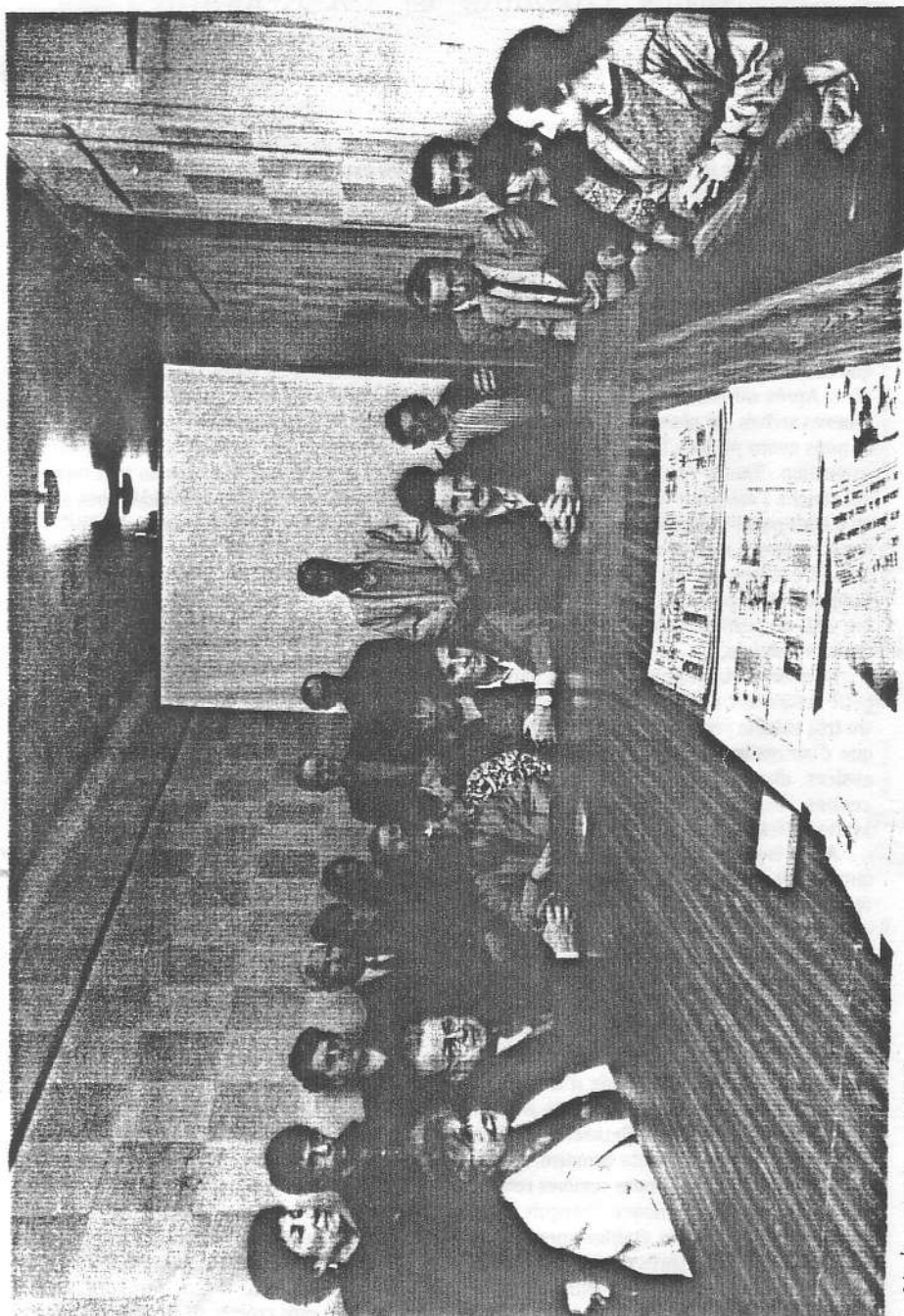


Photo SUP-OUEST

..... une visite à COGNAC

Une belle délégation de notre section s'est rendue à Cognac le 17 mai dernier pour visiter l'exposition radio-amateur organisée par le Radio-club de cognac FFIKUC.

Nous avions prévu un autobus pour ce déplacement afin de minimiser les frais de transport mais le peu de personnes intéressées ne nous a pas permis de donner suite. Nous sommes donc partis en voiture et chaque conducteur a pris un maximum de passagers. Après un parcours sans histoire nous sommes arrivés sur place d'assez bonne heure et nous avons eu tous loisirs de visiter cette exposition. Tout y était représenté, tout ce qui touche l'émission d'amateur, des stands ou il était possible d'acheter du matériel neuf, des composants mais aussi du matériel d'occasion. N'oublions pas non plus l'exposition philatélique et la possibilité d'acheter des cartes QSL du jour timbrées et revêtues d'une flamme spéciale.

Le midi, certains se retrouvèrent dans un petit restaurant tout proche devant un gastro très valable pour une QSJ ridicule, tandis que d'autres ayant de la famille sur place, avaient disparu, quant aux derniers, ils avaient disparu, quant aux derniers, ils avaient décidé de pique-niquer sur place.

Après le gastro, en début d'après-midi, un autre petit tour à l'exposition nous fit nous retrouver pour la visite d'un chai comme c'était prévu. Mais il a bien fallu se rendre à l'évidence, l'OM bien de chez nous qui devait nous guider a dû oublier la date... bref, une fois de plus il nous avait fait faux bond. Alors, F1 AHI a dû se débrouiller seul pour trouver une adresse, et heureusement qu'il rencontra F2EJ qui avec l'aide d'autres OM charentais lui donnaient la fameuse adresse possible surtout pour un dimanche. Et l'on pouvait alors faire la visite promise.

C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés en ce haut lieu ou naquit François 1^{er} et qui n'est autre que les établissements bien connus "OTARD". Après une visite éblouissante de cette ancestrale demeure parfaitement conservée en l'état d'origine, nous sommes passés directement dans les chais. Là encore des alambics de l'époque avec leurs bri-

quettes de charbon, leurs schémas et toutes les explications. Puis ce fut au tour du matériel actuel et bien sur les grandes cuves contenant le précieux liquide.

Pour terminer comme il se doit cette visite totalement gratuite, une dégustation offerte par la maison nous fit découvrir ce dont on avait tant parlé et surtout bien senti, sans jamais le voir.

Combien d'entre nous ont essayé de déchiffrer ces vieux parchemins ternis par le temps et écrits en vieux français, sans pouvoir aller jusqu'au bout du texte.

La journée n'étant pas du tout terminée, et comme nous l'avions décidé, nous sommes allés voir les "futurs locaux du REF". Les photos en témoignent et vous pouvez constater que l'équipe est joyeuse.

Puis ce fut le chemin du retour avec un arrêt obligatoire à la terrasse d'un café ou Pascal FD1LGB, en pleine forme souhaitait nous faire étouffer de rire. Grâce à l'initiative d'Henri FIIM nous avons rendez-vous sur un site militaire pour une autre petite visite totalement improvisée (relais hertzien). Donc, comme convenu nous semblait-il nous sommes rendus à Chillac sur le point haut de F8XT occupé par des militaires. Mais erreur, ce n'était pas le bon site et heureusement que d'une part nous avions nos transeivers et que d'autres part les militaires connaissaient bien FIIM et purent à l'aide de cartes nous indiquer le bon endroit. Il faut savoir qu'une sortie avec des bordelais est toujours pleine d'imprévus, c'est ce qui en fait son charme et croyez nous cela n'engendre pas la morosité. Bref, en avant pour Laruscade et là, Henri nous y attendait. Super réception de la part des militaires qui nous offrirent du café histoire de nous réchauffer. Cela sous la tente car c'est bien le cas de dire c'était la campagne. Après la visite des installations radio, nous avons parlé technique et souvenirs SHF, du 2300 Mhz amateur d'il y a quinze ans ! et nous avons repris la route mais cette fois en direction de Bordeaux. Il était fort tard, mais on peut dire sans crainte de se tromper que chacun gardera un bon souvenir de cette journée.



HOMMAGES...

Gilbert DEROUINEAU F9XY

C'est avec stupeur que nous avons appris le décès accidentel de notre ami Gilbert F9XY.

Il était de ceux qui se donnent sans compter pour les associations bénévoles.

Malgré sa tâche de Président de la chorale de Saint-Loubes, il savait trouver le temps pour trafiquer et il n'hésitait pas à se tourner vers les dernières techniques. N'était-il pas en train de monter un relais Paquet-Radio. Il était aussi présent parmi nous lors de notre petite soirée Paquet-Radio.

Mais il avait aussi une autre passion, celle de voler, pas faire de l'acrobatie toute simple, mais la passion du nec plus ultra c'est-à-dire de la voltige aérienne.

Tous les dimanches, au fil des meetings aéronautiques, on le voyait sur les terrains de la région, toujours avec son avion, son Stampe parfaitement entretenu, émerveiller les spectateurs par ses prouesses acrobatiques.

Mais ce jour là, la météo n'était pas très favorable car le vent soufflait en rafales. Malgré cela, il s'est envolé pour remplir son contrat envers les spectateurs. Une simple fraction de seconde pendant laquelle il a oublié le vent du moment, a suffi pour lui faire percuter le sol à pleine vitesse, ne lui laissant aucune chance de survie.

Malgré les vacances, l'église de Saint-Loubes était bien trop petite pour contenir tous ses amis venus lui rendre un dernier hommage. Quant à nous Radio-Amateurs, nous étions nombreux pour lui dire un dernier adieu.

ADRESSE POSTALE REF 33

R.E.F. 33

B.P. n° 7

Pont-de-la-Maye

33140 VILLENAVE-D'ORNON

LE DÉCIBEL

Suite au dernier article de l'Infom concernant les mesures sur le relais et pour essayer de mettre fin à beaucoup de rapports tant soit peu fantaisistes par manque d'indications sur les fameux DECIBELS, le responsable technique de notre Radio-club FF6KNL s'est fait un devoir de nous éclairer sur le sujet.

A l'encontre des unités normales, le Décibel, dixième partie du Bel, ne mesure pas des grandeurs, mais des rapports entre grandeurs de même nature: des puissances acoustiques, électriques ou mécaniques.

Le Décibel est une unité d'affaiblissement, ou, inversement d'amplification, ainsi on peut exprimer en décibels le gain donné par un amplificateur, ou la perte apportée par une ligne de transmission d'une certaine longueur.

Le nombre de Décibels est donné par la formule:

$$N \text{ DB} = 10 \text{ Log } \frac{P_2}{P_1}$$

Le niveau 0DB est choisi arbitrairement.

Des considérations pratiques permettent de le fixer dans chacun des cas particuliers.

Ce n'est que par extension qu'on peut utiliser le Décibel pour apprécier des rapports d'intensité ou de tension suivant les formules ci-après :

$$N \text{ DB} = 20 \text{ Log } \frac{E_2}{E_1}$$

$$N \text{ DB} = 20 \text{ Log } \frac{I_2}{I_1}$$

ces formules supposent obligatoirement que les deux circuits considérés ont des impédances identiques.

Des considérations ci-dessus il a été convenu que le niveau 0 DB correspond à une puissance de 1 MW dissipée dans une charge de : 600 Ohms pour la basse fréquence.

50 Ohms pour la haute fréquence.

Il porte alors l'appellation DBm ainsi, à une puissance de 30MW correspondent :

$$10 \text{ Log } \frac{30 \times 10^{-3}}{1 \times 10^{-3}} = 14,7 \text{ DBm}$$

En BF la tension de référence est fixée à 0,775 V c'est la tension aux bornes d'une résistance de 600, ohms dissipant une puissance de 1 MW.

C'est ainsi qu'une tension de 50 MV mesurée aux bornes d'une résistance de 600 ohms correspondent :

$$20 \text{ Log } \frac{50 \times 10^{-3}}{750 \times 10^{-3}} = -23,5 \text{ DBm}$$

En haute fréquence, la tension de référence est fixée à 0,225 V. C'est la tension mesurée aux bornes d'une résistance de 50 Ohms non selfique dissipant une puissance de 1MW c'est ainsi qu'une tension de 1V mesurée aux bornes d'une résistance de 50 Ohms correspondent :

$$20 \text{ Log } \frac{1}{0,225} = 13 \text{ DBm}$$

UN APPEL de F 6 APE

St AUBIN, le 17 novembre 1987

Monsieur le Délégué Régional,
Monsieur le Président Départemental,

Suite à l'AG de Nîmes et à l'appel lancé dans Radio-REF de septembre 1987 auquel quelques OMs ont répondu, je viens frapper à la porte de chaque DR et Président Départemental afin de compléter la liste de volontaires pour former le groupe INFO TRAFIC VHF-UHF-SHF.

A l'heure actuelle peu de régions sont représentées ; par contre, plusieurs OMs se sont portés volontaires pour la région parisienne. Il serait préférable d'avoir un seul représentant par région et ceci, en évitant tout problème OM : le but seul et unique restant l'activité trafic.

Aujourd'hui, je fais donc appel aux responsables régionaux et départementaux pour trouver les volontaires à cette tâche. En tant que DR et OM motivé depuis de nombreuses années dans le trafic en direct sur les différentes bandes VHF-UHF-SHF, j'essaierai d'être le rapporteur de cette activité.

Nos bandes ne doivent pas rester anormalement vides. On peut grâce à l'effort de quelques uns animer les bandes où il y a encore beaucoup d'essais, réalisations et découvertes de phénomènes de propagation à analyser.

Voici la liste des OMs qui ont répondu à l'appel :

- . FC1GZX Dép. 34 pour le Languedoc Roussillon
- . FC1EGC Dép. 13 pour la Provence Côte d'Azur
- . FC1HQY Dép. 71 pour la Bourgogne
- . F5DE Dép. 16 pour le Poitou Charentes
- . FC1BJD Dép. 72 pour les Pays de Loire
- . F1LEJM (91) FC1DED (78) F3HK (92) F5FM (76)
pour la Région Parisienne


Je remercie ces OMs qui m'ont chaleureusement répondu et j'espère que l'on formera une équipe active.

A vous Messieurs dont votre région n'est pas représentée, je vous réclame l'appui pour trouver l'OM qui se sent motivé pour cette tâche, de préférence "un OM actif".

Dans le cas où plusieurs OMs seraient volontaires dans une même région, il conviendrait qu'ils entretiennent une étroite collaboration tout en désignant un seul correspondant régional.

Faites passer ce message au plus vite dans votre département ou votre région, et j'espère que je ne suis pas le seul à penser que l'activité et la participation sont malgré tout deux points essentiels de notre hobby. Nos responsables nationaux ont souvent mis ce volet au second plan, peut-être faute de temps ou d'estimation d'importance.

Les 73' d'un OM passionné de radio.


F6APE DR Pays de Loire.

Réunion des Administrateurs du REF et des Présidents Départementaux

Cette réunion s'est tenue à Paris le 21 novembre 1987. La représentation a été assez forte puisque 51 départements étaient représentés. Pour l'Aquitaine a part les Landes qui s'étaient fait représenté par notre DRS, les 4 autres départements étaient présents.

Les démissions des DR et DRS de la région Poitou/Charentes ont provoqué cette réunion. Les débats sont ouverts par notre Présidente F6EPZ à 9 heures. Elle invite les représentants de la région Poitou/Charentes à s'expliquer sur les raisons exactes de leur démissions. C'est F1FUV qui prend la parole pour étoffer un peu la motion très maladroitement intitulée " On ne vous croit plus " et signée par une dizaine d'OM's de cette région. Cette motion reproche au bureau et surtout à la Présidente, de ne pas savoir ce qu'il se passe exactement au sein du REF et pose donc un tas de questions qui restent soit disant sans réponses... La Présidente répond franchement ainsi du reste que chaque responsable. A ce moment là, il règne dans la salle un climat d'incompréhension car il suffit de demander pour avoir les réponses et particulièrement une telle action tout juste bonne à jeter la suspicion sur le bureau au risque de déstabiliser l'équipe oeuvrant pour le redressement de notre association, venant de Délégués Régionaux nous laisse vraiment perplexes... Pourquoi ne pas demander lors des CA et s'il n'y a pas de réponses, insister lourdement, et puis il reste les courriers, les rendez-vous, que sais-je ...!

En ce qui concerne les réponses, au moins une a eu l'avantage de nous faire découvrir certaines pratiques plus que douteuses sur la publicité dans Radio-REF. Nous savons que notre revue est en régie car les volontaires ne se bousculent pas. Par un annonceur, bien connu de nous tous, qui est un Président de section, nous apprenons que le bénéfice réalisé sur notre dos, par annonce est de l'ordre de 35 à 40 % du prix de celle-ci. Sachant qu'une page de publicité dans la revue coute environ 10000 Francs, la société qui a en régie la dite revue, empoche directement 3500 ou 4000 Francs. Nous savons que c'est cette entreprise qui imprime ... qui vous savez ! et notre ami et annonceur nous apprend aussi qu'il est monnaie courante lorsqu'il demande une page entière dans Radio-REF de se voir conseiller plutôt de passer une demi-page dans chaque revue. Il va sans dire que de telles pratiques sont intolérables c'est pourquoi le bureau REF se charge de trouver une autre solution pour la fabrication de Radio-REF.

Une autre réponse concernait le choix des locaux du REF et nous savons tous que la région Poitou/Charentes avait proposé Cognac . Mais cette question est obligatoirement liée au problème financier. Il ressort, tout au moins avec une comptabilité arrêtée au 31 Octobre pour les besoins de la cause, que la gestion financière est absolument saine et qu'elle laisse même apparaître un léger bénéfice grâce aux placements effectués. Les dettes, car il en reste encore, sont minimes et seront résorbées très prochainement. La fin de l'année se passera très bien sans avoir recours à l'emprunt ni même sans prélever sur les cotisations

de 1988. Mais ce n'est certes pas avec le petit bénéfice actuel que l'association peut se lancer dans l'aventure d'une location vente pour les nouveaux locaux administratifs, surtout lorsque l'on connaît avec exactitude le loyer demandé pour venir à Cognac. Il ne faut tout de même pas perdre de vue qu'au départ, l'idée était de trouver des locaux gratuits ou presque car le bail du rez-de-chaussée du Square Trudaine se terminait et qu'il nous fallait partir rapidement sans oublier que l'état de nos finances ne permettait plus d'employer autant de personnel. Donc pour Cognac il fallait compter 8000 F. par mois avec en plus un droit d'entrée de ... 50000 F. En ce qui concerne Draguignan, le prix était de 6000 F. par mois, mais les locaux étaient trop petits. Pour ce qui est de Tours le montant exact est comme les locaux... resté au stade de projet ! Au mois de mai, il y a eu l'A.G. de Nîmes avec ses décisions. Immédiatement après Nîmes le projet de Toulouse s'est fait jour. Lui, ne nous coûtait rien du tout. C'est pourquoi le Conseil d'Administration du REF a voté ce projet ce qui n'a fait, quoiqu'ils en disent, exaspérer et décevoir nos amis de Charentes/Poitou.

Pour le dernier point important de la motion : Commission, Jeunesse, Formation, Licence, cela n'a pas été ignoré du bureau, le temps a aussi un peu manqué et puis tout de même n'est-ce pas à l'instigateur de rafraîchir la mémoire du Conseil d'Administration surtout lorsque l'on a le loisir d'y siéger ?

Alors, voyez que cette motion ne méritait certainement pas une réunion spéciale des Présidents Départementaux. Par contre il faut dire qu'elle est quand même tombée à point pour régler d'autres problèmes bien plus importants.

Il s'agit en premier lieu de l'arrêt du service QSL.

Pour bien comprendre ce qu'il s'est passé, il faut reprendre l'ordre chronologique des faits. En fait, ce sont les futurs locaux du REF qui sont à la base de tout. Nous avons vu qu'il n'était pas possible d'aller à Cognac ni à Draguignan. Restait le vague projet de Tours, il avait toutes les faveurs de la Présidente F6EPZ qui est ne l'oublions pas de la région Centre. Mais le tout nouveau projet de Toulouse a été adopté par le CA par 13 voix sur 17 votants. Il a été adopté pour deux raisons. La première pour la raison financière citée ci-avant, mais surtout la seconde car on peut dire que le responsable QSL qui est en région toulousaine, F9MI, a mis le couteau sous la gorge du CA. En effet, si le CA réunit le 20 juin ne votait pas pour Toulouse, F9MI abandonnerait le service QSL au 1er juillet. Pour la petite histoire il faut savoir que ce service n'est plus à Mazamet depuis quelques temps, car l'OM qui nous hébergeait a fait de très mauvaises affaires commerciales tant est si bien qu'il a été obligé de vendre les locaux. Il ne reste donc plus à Mazamet qu'une adresse postale. Le courrier est renvoyé directement chez F9MI à Toulouse.

Le 26 septembre le CA est de nouveau réuni et il demande des renseignements complémentaires à F9MI qui a été invité, et donc présent. A cette demande, il répond en se faisant le porte parole d'un certain " Comité de Promotion du Radio-Amateurisme dans le Midi Pyrénéen ", je cite : "Le REF sera installé dans la future Maison des Associations que la municipalité de Toulouse envisage de faire construire sur l'emplacement d'un hôpital militaire qui sera démoli. Dans cette

attente, la recherche d'une location se poursuit et les frais engendrés par les loyers seront couverts par une subvention attribuée indirectement par la municipalité. "

A la mi-novembre, 3 jours avant la réunion des Présidents Départementaux, F9MI demande à la Présidente F6EPZ de confirmer par courrier avant le 23 novembre la venue à Toulouse, dans le premier semestre 1988, le siège social du REF, tous les services administratifs, le service fourniture et biensûr le service QSL. Le 23 novembre est la date à laquelle le Conseil Municipal de Toulouse se réunit et doit voter la subvention. Il est bien évident que la Présidente F6EPZ ne peut absolument pas confirmer puisqu'à l'A.G. de Nîmes il a été décidé que pour l'instant le siège resterait parisien. Le bail du Square Trudaine ne se termine que fin 1989. De toutes façons, pour changer le siège de place il nous faut modifier les statuts. D'ou, Assemblée Générale normale ou extraordinaire et le délai de 3 jours est certes bien court ! Voilà pourquoi F9MI a décidé d'abandonner le service QSL.

Donc, le 21 novembre, date de la réunion des Présidents Départementaux, nous étions revenus à la case départ, c'est à dire plus de futurs locaux avec en plus un service QSL en souvenir. Il fallait réagir très vite, d'abord pour ne pas laisser le REF sans ce service car sans lui l'association est vouée à une fin certaine, et puis quand on sait qu'un certain éditorialiste virulent décide comme il l'a écrit dans sa revue de créer son service QSL, il n'est plus question de laisser une brèche ouverte par laquelle il pourrait s'engouffrer. C'est pourquoi la Présidente F6EPZ a sollicité l'aide de ses amis. F6CGD de Tours accepte de reprendre ce service jusqu'à ce que le REF ait enfin trouvé une terre d'asile. Nous laisserons nos amis Tourangeaux réinstaller ce service QSL, et dès qu'ils seront prêts nous vous communiquerons la nouvelle adresse.

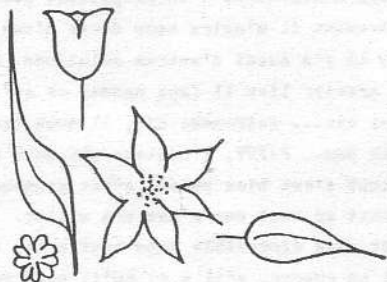
Pour les locaux du REF, nous avons pensé que la plaisanterie avait assez duré et qu'il était grand temps de trouver une autre solution. C'est pourquoi, à l'unanimité nous avons décidé d'accéder directement à la propriété, pour en terminer une bonne fois. Pour le financement il s'agira sans doute d'une souscription très modeste soit 100 Francs, mais il y a aussi d'autres solutions. Cela reste à décider mais ne presse pas. En premier lieu il faut savoir ce qu'il faut du point de vue place, nombre de bureaux exc... Autrement dit, il nous faut au moins un cahier des charges qui n'existe pas. F1FUV, l'orateur qui nous a expliqué la motion Poitou/Charentes, voyez que tout s'est bien passé, s'est proposé pour faire ce cahier des charges, il en connaît un bout car c'est son métier. Ce cahier des charges absolument complet sera disponible dans toutes les sections REF à partir du 1er janvier 1988. Tout en chacun, s'il a ce qu'il nous faut, pourra faire des propositions. Ces dossiers devront arriver au siège, à Paris avant le 29 février. Après une rapide étude par le bureau réunit autour de la Présidente, ces dossiers seront présentés à la prochaine réunion des Administrateurs du REF et des Présidents Départementaux qui doit se tenir à Tours le 12 mars 1988.

Un projet sera choisit, le CA enterrinera celui-ci et nous nous y tiendrons. Nous verrons alors pour le financement quelle est la meilleure solution, et là aussi la décision sera prise. Ainsi, à Caen pour l'A.G. 1989 nous serons en mesure de présenter un projet complét et fin prêt pour le commencement des travaux.

Pour le reste des autres questions il faut dire et vous le comprendrez sans doute, que le temps à un peu manqué...

il n'est pas ou plus question de passer en confédération ou tout simplement en fédération, car le REF doit rester ce qu'il est avec tout ce qu'il représente aussi bien à présent que ce qu'il a été. Nous avons également décidé d'ignorer la souscription " Pour un Toit du REF " lancée par une revue concurente. Pour terminer, qu'à l'avenir il y aurait au moins 3 réunions des Administrateurs du REF et des Présidents Départementaux.

JENNY-FLEURS



- Fleurs naturelles
- Fleurs sechees
- Plantes
- Fiancailles
- Mariage
- ...etc

51, AVENUE ANATOLE-FRANCE St MEDARD

Tel: 56 05 60 37

33160

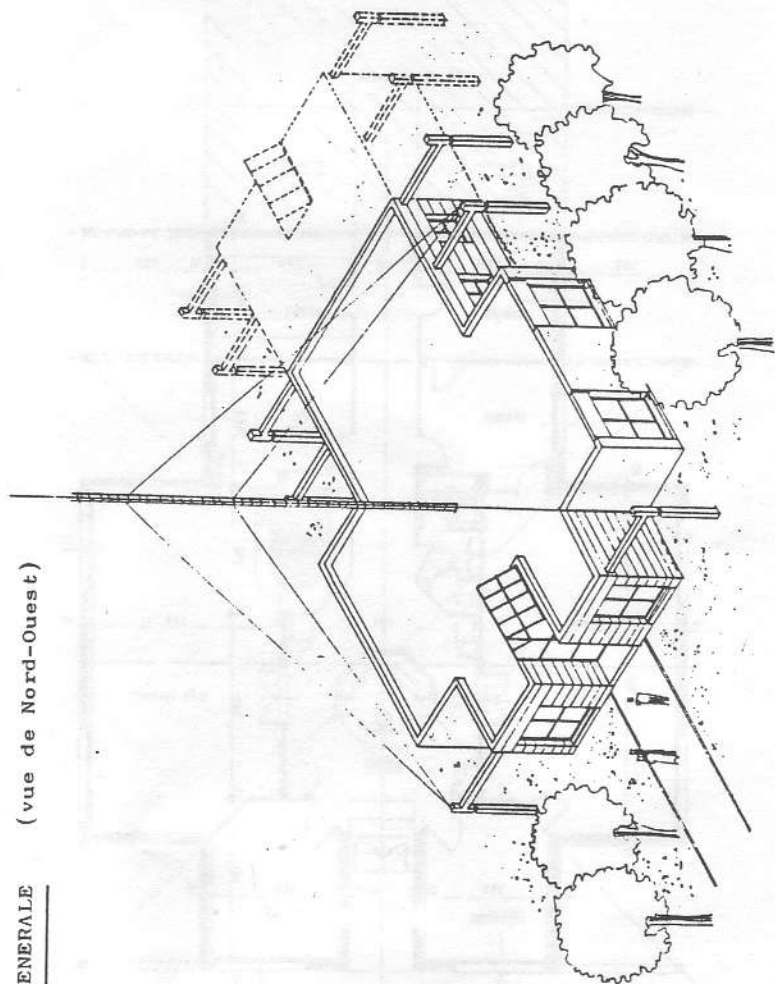
TOIT DU REF

(Dossier complet)

R.E.F.

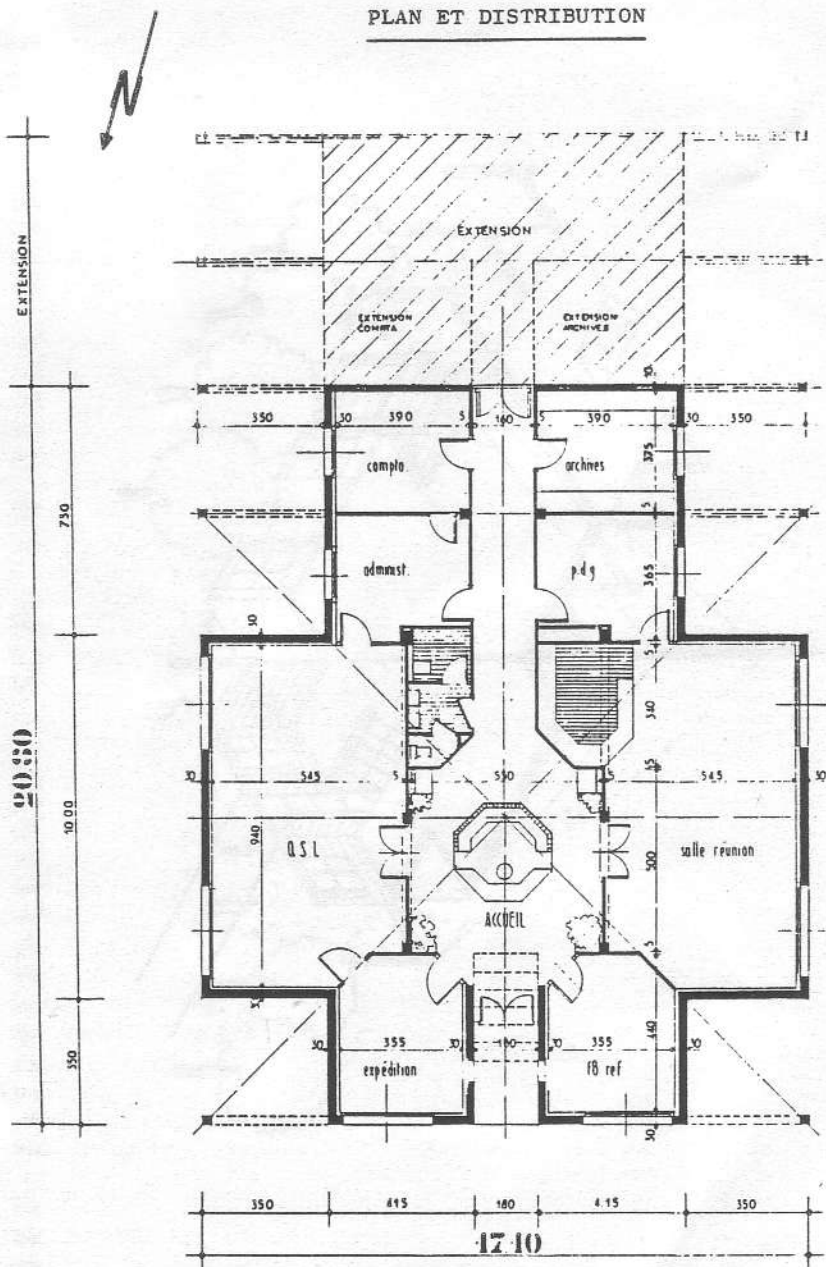
PERSPECTIVE GENERALE

(vue de Nord-Ouest)



R.E.F.

PLAN ET DISTRIBUTION





RESEAU DES EMETTEURS FRANCAIS

Construction d'un bâtiment de bureaux

=====

DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX.-

PROJET DE BASE
(Référence de prix : FEVRIER 1988)

A - CONSTRUCTION.-

1. MAÇONNERIE

- Fondations sur semelles filantes et puits,
- Dallage rez-de-chaussée compris film polyane armatures, isolation sur 1,20 ml au pourtour,
- Maçonnerie en agglomérés creux de 0,20 d'épaisseur,
- Béton armé pour chainages et linteaux,
- Plancher haut du rez-de-chaussée en hourdis béton, poutrelles préfabriquées,
- Acrotères en béton armé compris glacis,
- Poteaux extérieurs en B.A.

TOTAL H.T. MAÇONNERIE 224.113,00

2. RAVALEMENT

- Enduit monocouche sur l'ensemble des façades compris joints

TOTAL H.T. RAVALEMENT 22.600,00

3. ETANCHEITE

Complexe d'étanchéité comprenant :

- 1 pare-vapeur,
- isolation en mousse de polyuréthane type SIS 35 B épaisseur 60 mm,
- Etanchéité bicouche élastomère,
- Bardage partie extension en tôle prélaquée,
- Bande de rive zinc sur relevé,
- Naissance et tuyaux E.P.

TOTAL H.T. ETANCHEITE 83.289,00

4. MENUISERIES EXTERIEURES P.V.C.-
FERMETURES- MENUISERIES INTERIEURES

- Menuiseries P.V.C. blanc, vitrage 4.6-4 et 33.2/8/4, tapées de garnissage et V.R. pour châssis coulissants et oscillo battants,

.../...

- Fermetures extérieures volets roulants,
- Tablier P.V.C., lame finale alu, manoeuvre par tringle oscillante,
- Blocs-portes intérieurs comprenant huisseries en sapin, portes isoplans, ferrage,
- Butoirs à chaque porte intérieure,
- Plinthes sapin dans pièces moquetées,
- Moulures sapin portes intérieures,
- Façade placard SOGAL,
- Coffres de volets roulants isolés.

TOTAL H.T. MENUISERIE 90.787,00

5. MENUISERIES METALLIQUES

- Verrière en façade principale en profilé aluminium compris portes et ferrage,
- Vitrage isolant 33.2/8/4

TOTAL H.T. VERRIERE 28.650,00

6. PLATRERIE- FAUX PLAFONDS

- Doublage placomur 70 + 10,
- Distribution en briques plâtrières enduites aux 2 faces,
- Arêtes de protection,
- Faux Plafond du type Cadrette dans Accueil et dégagement,
- Entourage verrière.

TOTAL H.T. PLATRERIE 52.296,00

7. REVETEMENTS DE SOLS.-

- Fourniture et pose de dalles thermoplastiques 30 x 30 dans hall, accueil, expédition, Réf- Réunion, Q.S.L., vestiaires, dégagement,
- Plinthes grès Cérame 10 x 20,
- Moquettes U2S P2 dans bureaux, compta, archives, administratif, P.D.G.,
- Faïence blanche 108 x 108 dans toilettes,
- Barres de seuils,
- Cadre tapis brosse.

TOTAL H.T. REVETEMENTS SOLS 37.124,00

8. ELECTRICITE- CHAUFFAGE- VM.C.

- Installation suivant norme en vigueur,
- Dans chaque pièces, luminaires Duos de 1.20 ou 1.50 avec tubes fluorescents TF "P",
- Prises de courant 10/16 A + T,
- Coffret modulaire avec disjoncteurs divisionnaires.
- Chauffage électrique par convecteurs muraux à thermostat à bulle compris alimentations,
- Ventilation mécanique contrôlée compris caisson d'extraction, bouches (12), gaines, alimentations.

TOTAL H.T. ELECTRICITE-
CHAUFFAGE- VM.C 78.450,00

9. PLOMBERIE SANITAIRE

- Lavabo sur colonne dans toilettes (2),
- Cuvettes WC blanches, réservoirs (2),
- Alimentation eau froide en tube cuivre,
- Raccordement aux évacuations,
- Ventilation primaire.

TOTAL H.T PLOMBERIE

7.935,00

10. PEINTURE- REVETEMENTS MURAUX

- Sanitaires : Papier peint vinyl sur la base de 60,00 Frs H.T. prix public,
- Expédition- QSL- archives- Rangement :
2 couches peinture satinée,
- Compta- administration : papier peint vinyl sur la base de 60,00 Frs H.T. le rouleau,
- Accueil- dégagement- PDG- Réunion- REF :
Revetements muraux aiguilletés DUO,
- Deux couches de peinture sur menuiseries intérieures bois et coffres volets roulants,
- Deux couches de peinture huile sur poteaux extérieurs,
- Nettoyage.

TOTAL H.T. PEINTURE

37.275,00

TOTAL H.T. CONSTRUCTION

662.519,00

Honoraires Architecte :
(Mission M2- Classe 2- Note 4)
7,92 %

52.471,00

TOTAL H.T. CONSTRUCTION

714.990,00

=====

B - VOIRIE- RESEAUX- CLOTURES.-1. VOIRIE- PARKINGS

- Terrassement pour décaissement voirie,
- Sable antidécontaminant sur 0,05,
- Fondations en falun sur 0,20 et
finition en pierre de CORMERY sur 0,10
compactée.

TOTAL H.T. VOIRIE- PARKINGS 30.890,00

2. RESEAUX EAUX PLUVIALES et EAUX USEES

- EP Ø 150 pour récupération des chutes
E.P.,
- EP Ø 200 pour évacuation au réseau,
- Regards E.P. pieds de chutes 40/40,
- Regards avaloirs 400/400 (2),
- E.U. Ø 125 jusqu'en limite de propriété,
- Regards eaux usées étanches (2).

TOTAL H.T. E.U. - E.P. 25.808,00

3. FOURREAUX E.D.F.- P.T.T. - LIGNE PILOTE

- Fourreaux E.D.F. Ø 80,
- Ligne pilote ISO 29,
- Fourreau P.T.T. ISO 29,
- Chambre de tirage E.D.F. (1),
- Chambre de tirage P.T.T. (1),
- Compris tranchées, grillage avertisseur
jusqu'en limite de propriété.

TOTAL H.T. FOURREAUX 9.324,00

4. CLOTURES SUR RUE- PORTAIL

- Piliers béton 20 x 20 (2),
- Portail en aluminium MARLY de 400 x 160 hr,
- Clôture de 1.70 hr en grillage simple
torsion galvanisé.

TOTAL H.T. CLOTURES 14.850,00

TOTAL H.T. V.R.D. 80.872,00

Honoraires architectes :
7,92 % 6.405,06

TOTAL H.T. V.R.D. 87.277,06
=====

RESEAU DES EMETTEURS FRANCAIS

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE BUREAUX

RECAPITULATION DU COUT

MONTANT DES TRAVAUX :

(Référence des prix : FEVRIER 1988)

A - TOTAL H.T. CONSTRUCTION	662.519,00
B - TOTAL H.T. V.R.D.	80.872,00
	<hr/>
TOTAL TRAVAUX H.T.....	743.391,00

Honoraires Architecte :

A - Construction H.T. 52.471,00	}	58.876,06
B - V.R.D. 6.405,06		
		<hr/>
TOTAL H.T.	802.267,06	*****

TOURS, le 8 Mars 1988

PROPOSITION DE FINANCEMENT

- Réalisation directe par l'Association avec un montage financier par le CREDIT AGRICOLE : l'Association serait propriétaire immédiatement et les remboursements seraient, pour un investissement de 674.967 F H.T., de :

- sur 10 ans : 8.739 F H.T. / mois
- sur 12 ans : 7.873 F H.T. / mois
- sur 15 ans : 7.253 F H.T. / mois

à un taux de 9,50 %

- Dans le cas d'un crédit-bail mis en place par la SODERO, les loyers seraient, pour un investissement de 674.967 F H.T. :

- sur 10 ans de : 10.107 F H.T. / mois
- sur 15 ans de : 8.297 F H.T. / mois

- Au terme des 10 ans ou 15 ans, selon le choix, l'Association serait propriétaire.

Dans les deux cas, il serait probablement possible d'obtenir du CREDIT AGRICOLE et de la SODERO de meilleures conditions.

oOoOoOoOoOoOo

EXPEDITIONS

Notre ami F6EXV, partant en expédition pour KH5 - KH5K PALMYRE KINGMANN REEF fin avril 1988, ne sera pas avec nous pour notre AG.

C'est pourquoi la section REF 33 comme par le passé désirent aider ce genre d'initiative, lui remettra un chèque de 500 F lors de la réunion du 31 mars à Cenon Palmer.

Souhaitons lui bon voyage et surtout bon trafic.

RAPPORT MORAL

Il y a déjà un an que l'A.G. de CESTAS est passée: Il est à espérer que celle qui se prépare soit aussi bien réussie.

Avec une équipe plus que réduite car les bénévoles ne se sont pas bousculés, nous nous remettons lentement de l'exercice précédent qui fut catastrophique à plusieurs points de vue et dont la Réunion de l'A.G. fut encore pire ! Tout cela laisse des marques profondes qu'il est difficile d'effacer en si peu de temps. Mais efforçons nous d'oublier, de ne plus en parler et d'espérer pour celle qui se prépare que nous serons tous réunis pour une seule et unique cause, celle de notre passé temps favori.

Donc, cette année qu'a-t-il été fait dans le 33 qui vaille la peine d'être cité en laissant de côté tous les petits riens journaliers, ceux dont on ne parle pas et qui pourtant font vivre une Association.

Il est bien évident que nous aurions pu faire plus, mais voilà nous avons fait avec les moyens que nous avions en sortant de la fameuse A.G. 1987.

Des projets il y en a eu, tous ont demandé une somme de travail considérable, certains ont échoués pour des raisons diverses que nous verrons en détail, d'autres ont abouti avec plus ou moins de bonheur, et là aussi nous examinerons les causes.

Passons en revue tout d'abord les projets qui ont avorté:

- La sortie technique et gastro sur le site du Relai R5, là encore la pluie suivie d'un temps incertain ne permit pas de sortir des laboratoires les appareils de mesure, ni a plus forte raison de pique-niquer sur l'herbe mouillée.

- La sortie dans le Médoc que l'équipe du Radio-Club de PAUILLAC avait soigneusement préparée n'a trouvé d'écho qu'après d'une dizaine de personnes et encore en y incluant le bureau REF 33.

Nous avions aussi projeté de nous rendre ensemble à la Réunion de la Grande Côte. Alors-là, ce fut pire que pour la sortie dans le Médoc.

- La Manifestation démonstration de St MEDARD que nous avions l'habitude de faire avec toujours une parfaite réussite, que dire sinon que nous avons été prévenu la veille au soir pour le lendemain 17 Heures.

- Tout dernièrement le projet "Trot du REF" pourquoi pas dans le bordelais. Il est vrai que ce projet n'a apporté strictement aucun commentaire, ni autre proposition lors de son annonce en réunion à Palmer. Donc, ce projet a été confié à un architecte habituellement maître d'oeuvre. A chaque rencontre l'avancement du projet était évident, terrain, croquis, façade, plans divers. Mais cet On a attendu le dernier jour pour annoncer son refus de poursuivre tant ce projet est contraignant, que la marge bénéficiaire est réduite et que d'autre part, il est absolument similaire à un marché d'état, ce qui est parfaitement vrai. Mais cela fut dit le dernier jour, donc pas moyen de voir ailleurs.

- Pour terminer cette série noire, il est à noter qu'une erreur de date a fait que l'A.G. 88 qui devait se tenir à St EMILION le dernier week-end du mois de Février n'a pu avoir lieu. En effet la date retenue était celle du jour du championnat de France-téléphonie. Pas question de retrouver la disponibilité des salles avant le mois de Juin. Quel dommage, car pour le gastro les ... liquides étaient offerts gratuitement et de plus chaque On présent aurait reçu en cadeau une crêsette de trois bouteilles de cette région. Là encore un certain volume de travail réduit à néant, car tout cela n'aurait pas été obtenu sans peine, vous devez vous en douter.

La série noire étant terminée, passons à ce qui a vu un certain aboutissement.

- Visite du journal Sud-Ouest (une trentaine de personnes).

- Déplacement à COGNAC (une quinzaine de personnes venus avec des moyens personnels alors que nous avions prévu un autobus qui a dû être décommandé faute de participants).

- Visite T.D.F. là, le plein a été fait (une trentaine de personnes)
- Réunion PAQUET-RADIO avec F8 WJ grâce à l'initiative de F9 VP:
- Réunion PAQUET-RADIO sur initiative de FDIIE:
- Bulletin F8 REF en RITY le mardi soir à 21 H 38 sur F5 par F6 1540:
- Dépôt de la plaque commémorative sur la tombe de F8 UJ:
- Représentativité importante du bureau à toutes les manifestations et A.G. de L'Aquitains:
- Participation financière importante à la création du serveur REF 33:
- Achat d'un micro-ordinateur pour le Radio Club F68 KNL:
- Représentativité de la section à toutes les réunions importantes du REF (NIMES, PARIS, TOURS):
- Ouverture d'une boîte postale REF 33:
- Maintien des divers QSO de section (DECA/VHF)
- Maintien des diffusions F8 REF les samedis et dimanches
- Maintien d'agréments la dernière réunion de Palmer avec du liquide
- Action dérisive, aide et conseil afin de régler certains problèmes entre les Ons et la DITE:
- Déplacement chez les Ons ayant des difficultés tant administratives que techniques:
- Pas question d'oublier l'énorme travail que fait F2 HE et quelques bénévoles pour l'acheminement des QGL:
- Et pour terminer une nouvelle réunion PAQUET-RADIO prévue le 26 Mars à Palmer:

Il reste bien sûr et comme toujours la multitude de petits riens journaliers au presque qui sont le fait d'une Association auxquels aucun bureau n'échappe et qui demandent d'incessants déplacements et en fin de compte un temps considérable:

Ce bilan étant terminé, l'heure des conclusions a sonné: nul ne peut contester le travail accompli et par là même le résultat positif de cet exercice. Surtout avec les moyens de L'A.G. 1987 nous a donné, mais nous verrons cela plus tard.

Dans ce bilan nous voyons clairement que si le WX a contrarié sévèrement nos projets il n'est malheureusement pas le seul et cela est très grave car on se rend compte que la participation a été des plus réduite: Cela dans tous les domaines, pas seulement lors des manifestations, ni lors des sorties au même des réunions ce qui reviendrait à dire que c'est la faute exclusive du bureau, mais aussi lors des concours, championnats et autres sans parler d'une évidente désertion des bandes de fréquence. Mis là, le bureau n'y est pour rien. Alors, il s'agit tout simplement d'une désaffection de notre passe temps favori et en décade obligatoirement un abandon évident de l'intéressement à la vie de L'Association. Afin de se donner bonne conscience pourquoi ne pas accuser le REF de tous les maux dont souffre le radio-amateur:

Il est clair qu'il est tout juste temps de nous ressaisir et de nous serrer les coudes plutôt que formuler des basses attaques du genre de celles qui ont été lancées lors de L'AG 87 ainsi du reste que les précédentes avec n'importe quel bureau. Soyons réaliste, comment trouver des bénévoles qui prendront de leur temps pour faire vivre une Association tout au long de l'année mais qui en définitive ne vit qu'une seule journée, celle de L'A.G. en sachant parfaitement que quoi qu'ils aient fait, bien ou mal ils sont absolument sûrs d'être pris à partie d'une manière parfois désobligeante sans parler de ceux qui n'ont pas le courage de s'exprimer franchement sans se cacher derrière un bulletin secret par lequel ils vont pouvoir se décharger. Il est à noter que l'esprit associatif soit ainsi:

Malgré tout et hélas même que ce n'est qu'une infime minorité, qu'il ne faut pas croire que tous viennent dans cette intention. Il en est pour preuve les initiatives personnelles de F9VP et FDIIE qui ont trouvé solutions-le accès du bureau toute la compréhension et l'aide qu'ils avaient besoin pour arriver à un résultat plus qu'acceptable:

Inutile de venir dire que c'est à cause de la non parution du bulletin que toutes ces manifestations n'ont pas reçu un écho suffisant, qu'il s'agit simplement d'un manque d'information. Il est sûr que là encore la participation en est une cause profonde car il suffisait d'écouter, pourquoi pas de participer le vendredi soir au QSO de section, le samedi au bulletin F8REF idem pour le dimanche que ce soit en VHF ou en décadrétique. Seul un désintéressement de la vie associative en est la cause car il est si simple de demander aussi à un On, un copain, un ami et lui y a des projets dans l'air:

Ainsi, souhaitons que L'A.G. 88 soit d'un bon cru, qu'elle soit à l'image de toutes les autres A.G. de L'Aquitains où le cadre et la compréhension sont rois dans un climat réellement associatif et qu'elle trouve enfin suffisamment de bénévoles pour faire vivre L'Association:

RAPPORT FINANCIER

Compte d'exploitation pour 1987

Bilan 1987

CHARGES		PRODUITS	
Frais Postaux	1 050,00	Cotisations	9 540,00
Frais Bulletin	590,00	Dons	160,00
Frais Administratifs	240,25	Publicité, divers	350,00
Missions, Réceptions	3 624,90	Relais	260,00
Matériel Radio Technique	560,50		
Bibliothèque Technique	190,00		
Fonctionnement Radio Club	750,00		
Assurances	1 393,00		
Divers	660,00		
Relais	501,82		
	9 560,47		10 310,00
<u>SERVICE O S L =</u>			
Solde au Précédent Rapport	:	2 300,60	
Dépenses 1987	:	- 498,00	
RESTE	:	1 802,60	
<u>RESULTAT DE L'EXPLOITATION</u> : 10 310,00 - 9 560,47 = <u>749,53</u>			

B I L A N 1 9 8 7 .

A C T I F		P A S S I F	
<u>TRESORERIES :</u>			
Livret Bleu	: 16 202,29	Situation nette	: 19 447,83
Banque	: 2 045,30		
Caisse	: 1 200,24		
	19 447,83		19 447,83

L'A.G. à Saint-Sulpice et Cameyrac

ORDRE DU JOUR

Accueil
Rapport moral
Rapport financier
Remises des récompenses
Questions diverses (locales)
Élection du bureau
Questions au Délégué régional F8DZ

L'A.G. débutera à 9 heures précises
dans une des salles du restaurant.

ÉLECTIONS

Membres sortants 1988
F2VX, F8CG, F1AHI, FD1LGB
Membres sortants 1989
F6GDY, YL/F6GDY, F6HWO, F2HE
Membres sortants 1990
F9NO, F1GIV, FD1HGN

*Nous espérons de nombreux candidats
pour ces élections.*

MENU

Restaurant LA RENARDIÈRE
33450 SAINT-SULPICE ET CAMEYRAC

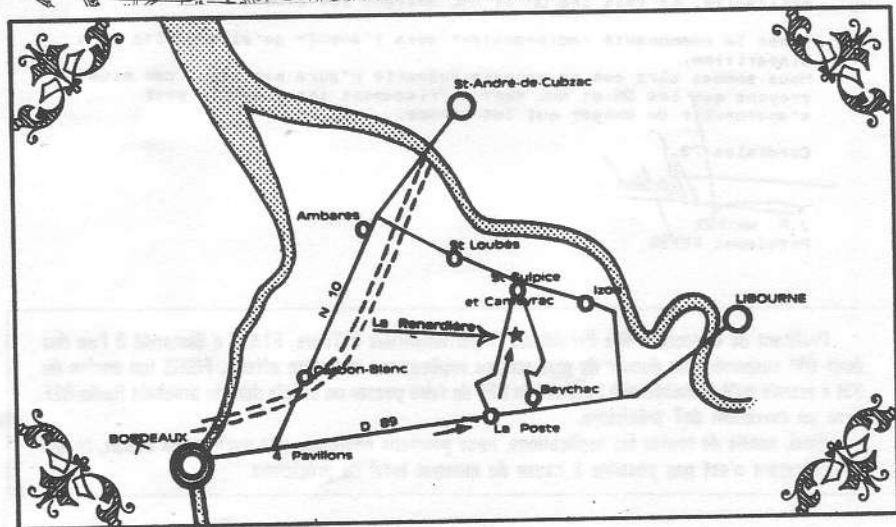
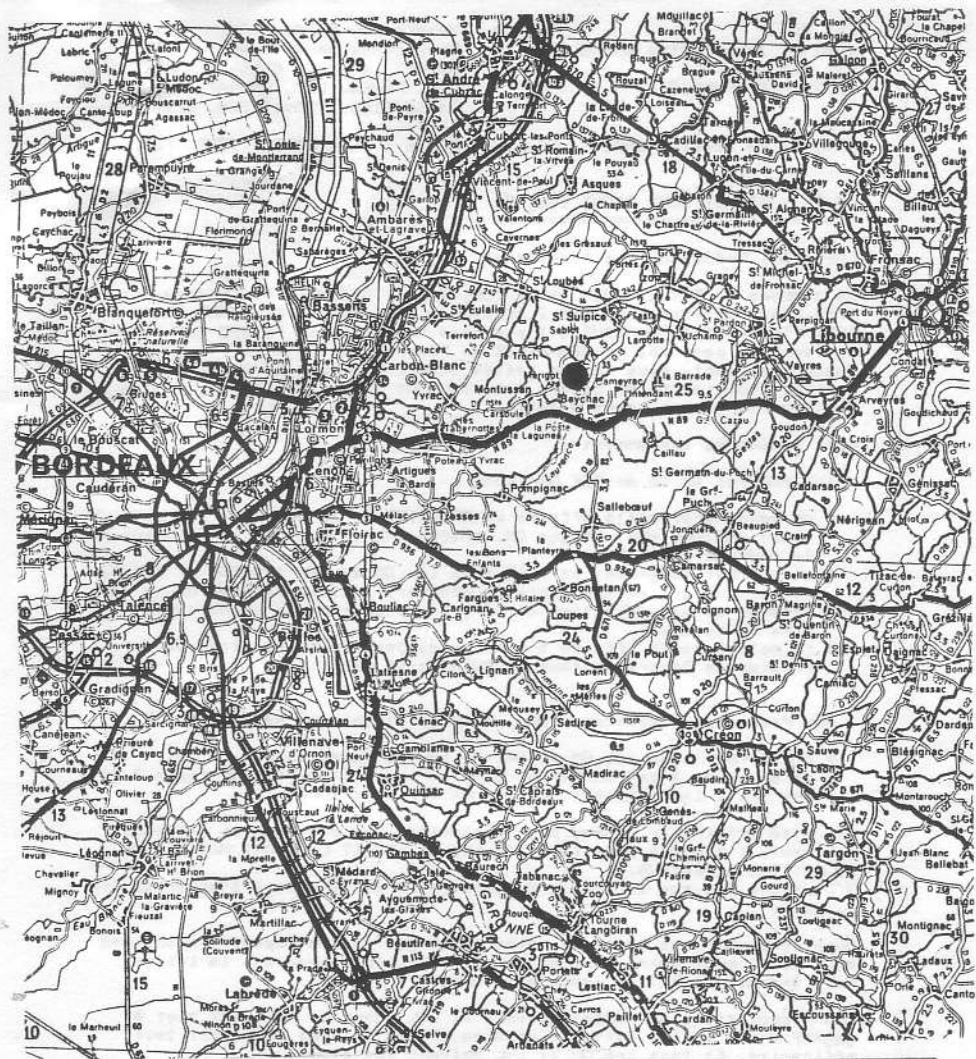
Apéritif (Punch ou Kir)
Potage
Terrine Landaise
Filet de sole normande
Roti de bœuf haricots verts
Salade
Fromage
Bombe glacée
Café
Vins en carafe

Pris : 125 Francs
50 F pour les enfants de moins de 8 ans



RESTAURANT LA RENARDIÈRE

33450 St-SULPICE-ET-CAMEYRAC - Tél. 56 30 84 38



REF 91
à
Chez Mr Jean-Pierre WAYMEL
19, rue des Iris
91130 RIS ORANGIS

Membres du CA du REF,
Présidents Départementaux REF,
ADPPT, ATEPRA, CDXC, FNRASEC, LNDX,
RAC, RCNEG, UFT, UNARAF, UNIRAF, UP
Radio-Clubs F20x, F30x, FF1Kxx,
FF6Kxx.
Copie à MEGAHERTZ, F6CVR, FE6IGS,
FE1JPZ.

Ris, le 23 février 1988

OBJET : BOISSY SOUS SAINT YON, 91
=====

Chers OM, Présidente et Présidents,

La commune de BOISSY SOUS SAINT YON, dans l'ESSONNE, est maintenant tristement célèbre pour ses 2 arrêtés municipaux INTERDISANT TOUTE ACTIVITE DE RADIO-AMATEUR à l'encontre de FE6IGS et FE1JPZ (cf RADIO/REF de février, page 68, et MEGAHERTZ de février, No 60). Jusqu'à présent, nous sommes restés silencieux pour ne pas entraver les actions judiciaires en cours, à la demande des intéressés. Maintenant, il est temps d'agir.

Nous demandons instamment :

- aux membres du CA du REF National :

- * de considérer cette affaire en PRIORITE 1. Il en va de l'avenir du radio-amateurisme. Chaque OM, chaque SWL est menacé, quelle que soit la commune où il habite,
- * d'informer largement et vite tous les OM et SWL (FE6IGS et FE1JPZ ont communiqué au REF copie du dossier) : circonstances de cette affaire et plan d'action du REF, en consacrant la place nécessaire dans la revue,
- * de mettre cette affaire à l'ordre du jour de la réunion des Présidents Départementaux à TOURS le 12 mars.

- aux Présidents Départementaux, d'Associations, de Radio-clubs :

- * d'informer tous les OM et SWL de leur entourage,
- * de demander à ces OM et SWL d'en parler à d'autres, de façon à ce que toute la communauté radio-amateur soit INFORMEE.

Si cette affaire se résoud plus rapidement que prévu, nous demandons que toute l'énergie soit reportée sur le DECRET LIMITANT NOS DROITS EN MATIERE D'AERIENS.

N'oublions pas que le permis de construire est soumis à l'autorisation du Maire ...


Quant à nous, nous mettrons toute l'énergie et les moyens disponibles dans le 91 pour faire annuler ces arrêtés, en respectant la loi et sans entraver l'action judiciaire en cours (F6CVR).

Les Associations de radio-amateurs et SWL, dont le REF, ont tout à gagner d'une action forte et commune. Elles doivent démontrer leur efficacité. Et tous les OM et SWL doivent les aider.

Si non la communauté radio-amateur aura l'avenir qu'elle mérite : sa disparition.

Nous sommes sûrs que ce mauvais scénario n'aura pas lieu, car nous croyons que les OM et SWL sont suffisamment intelligents pour s'apercevoir du danger qui les menace.

Cordialement 73.


J.P. WAYMEL
Président REF91

Profitant de la réunion des Présidents Départementaux à Tours, F1AHI a demandé à l'un des deux OM suspendus de donner de plus amples explications sur cette affaire. FE6IGS (un ancien du 33) a promis qu'il demanderait à l'avocat du REF de faire passer un article dans le prochain Radio-REF avec un maximum de précisions.

Ainsi, nantis de toutes les explications, nous pourrions envisager une quelconque action, ce qui pour l'instant n'est pas possible à cause du manque total de précisions.

A retourner IMPERATIVEMENT pour controles avant 15 Avril à :

R.E.F. 33 B.P. N° 7
Pont de la Maye
33140 VILLENAVE D'ORNON

AG 1988
POUVOIR

Je soussigné, REF N°.....

Membre du Réseau des Emetteurs Français (REF 33), à jour de
ma cotisation, déclare donner pouvoir à :

NOM & PRENOM INDICATIF

Pour me représenter à l'A.G. du REF 33 convoquée pour le DIX SEPT
AVRIL 1988 à St. SULPICE & CAMEYRAC à NEUF HEURES, prendre part à
toutes délibérations, solliciter toutes les explications, émettre
tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions portées à
l'Ordre du Jour, accepter toutes fonctions s'il y a lieu, substi-
tuer dans tout ou partie des présents pouvoirs et, généralement,
faire le nécessaire.

Fait à le

Signature :

(Faire précéder la signature des mots " Bon pour pouvoir ")

A retourner IMPERATIVEMENT avant le 11 Avril à :

F6HWO M. François DUBOIS
Cité Maurice THOREZ
Entrée D.12 Apt 150
33130 BEGLES

AG 1988
GASTRO

NOM..... PRENOM.....

INDICATIF

Nombre de places ADULTES

ENFANTS MOINS DE 8 ANS

à 125 Fr.

à 50 Fr.

Ci-joint un chèque de

(Tous les chèques libellés à l'ordre du REF 33)

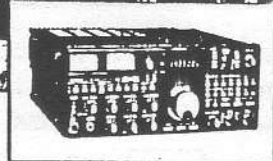
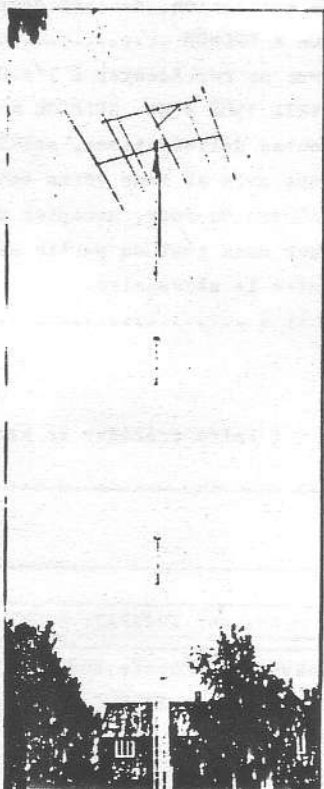
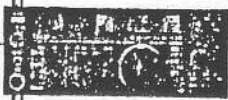
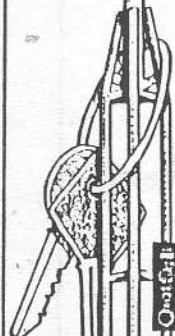
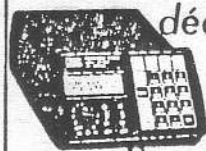
DU PLUS PETIT AU PLUS GRAND

GES Nord vous habille des pieds à la tête

Pylones autoportantes type
léger, normal ou lourd.
cables coaxiaux,
connecteurs, rotors,
alimentations, casques,
micros, manipulateurs, etc.
Matériels UHF, VHF,
décamétriques, avec ou
sans options.

Devis de
stations complètes
livrées "clés en
main" réalisées
suivant vos
aspirations.

Pour les classes
A et B, nous
disposons de
matériels.



GES-NORD : 9, rue de l'Alouette 62690
ESTRÉE CAUCHY
CCP Lille 7644.75W

Un appui sûr

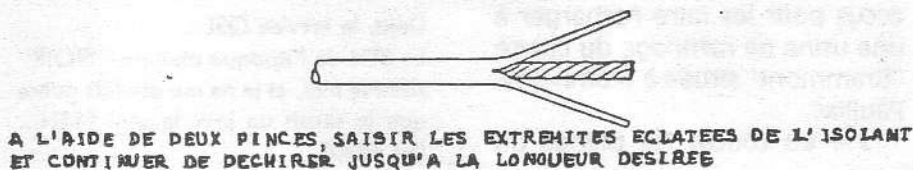
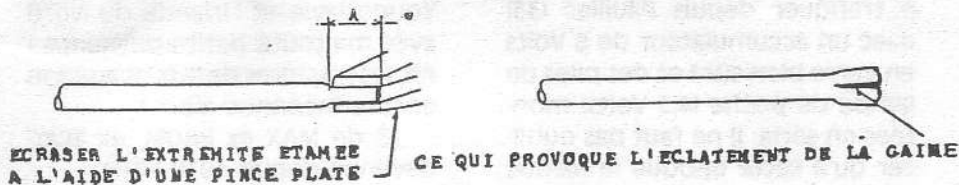
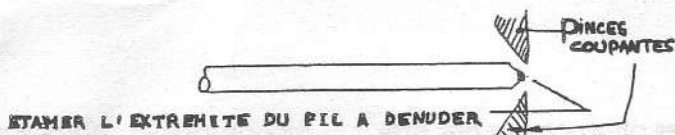
48.09.30.
(27)22.05.82.



Josiane et Paul (F2YT) à votre service.

METHODE DE DENUDAGE DE FILS SOUPLES ISOLES EN TEFLON

Communiqué par FC1CCZ



• PARTIE "A" SUPPRIMÉE EN FIN DE DENUDAGE

SERVICE QSL

BP 2129 - 37021 TOURS CEDEX
ouvert du mardi au samedi de 8 h à 12h et de 15 h à 19 h
Tél. 47.51.73.73

SERVICE FOURNITURES

nouvelle
adresse

20 bis, avenue des Clairions - 89000 AUXERRE
☎ 86.46.96.59 - Fermé le lundi

nouvelle
adresse

SERVICE TECHNICO-ADMINISTRATIF

SOUVENIRS DE 1925 -----

Voici les photocopies des premières QSL quand j'ai commencé à trafiquer depuis Pauillac (33) avec un accumulateur de 6 Volts en verre bien sûr ! et des piles de lampe de poche (4,5 Volts) montées en série. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque le Médoc n'était pas alimenté en secteur EDF sauf à Castelnau. J'avais 15 km à faire en vélo, avec mes lourds accus pour les faire recharger à une usine de raffinage du cuivre "Grammont" située à Trompeloypauillac.

J'ai eu toutes les peines du

monde à joindre Bordeaux distant de 50 km alors que je contactais la Yougoslavie et l'Irlande du Nord avec ma toute petite puissance ! Ah, les mystères de la propagation encore Inconnue alors !

73 de MAX ex 8AOM, ex 8CKC devenue depuis 1930 F8TH.

.....

LEGENDE DES QSL

Déjà, le service QSL...

Le 8TH de l'époque était un "NOIR" comme moi, et je ne me doutais guère que je serais un jour le vrai F8TH... (en 1930).

POSTE RADIO 8FP
Paul MOLES
 17, rue Jean-Burguet, 17
BORDEAUX (FRANCE)
 TÉLÉPHONE 1406

POSTE RADIO

F8OAM

Vos signaux *gr* ont été reçus ici le *20-2-25* à *10.30* T. M. G.
 Réception *R4-8*

8FP

QRM *pas de QRM*
 QRN *pas de QRN*
 QSS *pas de QSS*
 QRH *pas de QRH*

Je vous ai répondu *sur QRH de* intensité antenne *antenne*

RÉCEPTION *1 VÉT + 1 1/2 P*

ÉMISSION *deux piles*

Antenne *1 m 1/2* Terre *—* Contrepoids *5 kg*

OBSERVATIONS *Post 73, 1925*

T. M. G.

TORBARINA.

STATION RADIO
DE GRUZ, YOUGOSLAVIE

RADIO 80am

VOS SIGNAUX ONT ÉTÉ RECUS ICI LE 19/11/45
QRH --- QRM --- QRN --- QSS --- QSB --- *très fort* QRK: R 5-6
QRB 1800 km *environ*

Y-7XX

RÉCEPTION.

HF 1 D 1 BF 2

ANTENNE 60X2 émiss. 12M à 1m haut

CONTRE POID

TERRE cord. eau

ÉMISSION.

HARTLEY *100-770* W

ALIMENTATION 100-120 VOLTS

PUISSANCE 15 WATTS-RDN AMK-2

REMARQUES *Mes félicitations*

*la puissance réelle est mesurée
à 300 avec moi 730*

HALPHEN
MAX HALPHEN Château Batalley, Pauillac (Gironde)

Votre Station 8th a été entendue ici, le 15/3 à 23 (1945) TMG

Appelant (en tg) Cq sur QRH ? mètres. QRK r 6

80AM

JOURNAL DES 8"

Mon appareil récepteur se compose de 1 d + 1 bf (Bourne)

Mon émetteur se compose de 1 lampe "Lotos" récepteur

5 x 15 piles et 100 v. plaque (piles)

Remarque: *très fort* 730

Ces lois ----- ----- qui nous protègent

(suite du précédent article Inform 46)

formalités et procédures en cas de contestations

Le décret du 22 décembre 1967 stipule que le locataire ou occupant doit informer le propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Une description détaillée des travaux projetés est jointe à cette modification, assortie s'il y a lieu d'un plan ou d'un schéma, sauf si l'établissement de ce plan a été rendu impossible du fait du propriétaire.

Le propriétaire qui reçoit cette demande dispose d'un délai d'un mois avant l'expiration duquel il doit, s'il s'entend s'opposer, saisir le tribunal d'instance du lieu où se trouve l'immeuble, faute de quoi il se trouve forcé. Il peut également, pendant ce délai, offrir au locataire, le raccordement sur une antenne collective.

Si le propriétaire n'a, ni saisi le tribunal (par une citation par exploit d'huissier délivrée au locataire), ni offert l'antenne collective lorsque cette solution est possible, le locataire est ipso facto définitivement libre d'effectuer les travaux prévus. Précisons qu'une simple protestation du propriétaire par lettre simple ou même recommandée dans le délai du mois n'a aucune valeur et que seule la citation devant le tribunal peut empêcher le locataire d'effectuer les travaux prévus, à condition toutes fois que le tribunal juge valable le motif invoqué par le propriétaire.

La loi s'applique également si l'immeuble est soumis au statut de la copropriété, s'il appartient à une société et s'il est en indivision. Selon le cas, la notification doit alors être adressée soit au syndic et au bailleur, soit au

représentant légal de la société ou au porteurs de parts qui a loué l'appartement au candidat à l'antenne, soit à l'un des indivisaires, à charge par lui d'aviser les autres.

Tout ceci, explique bien le droit à l'antenne de chaque citoyen, mais il n'est pas possible de raccorder une station d'écoute (SWL) ni une station Radio-amateur à une antenne collective. Ainsi donc, en ce qui nous concerne, la lettre recommandée avec A.R., sera rédigé comme suit :

J'ai l'honneur de vous informer que je suis titulaire d'une station radio-électrique émettrice-réceptrice concédée par le Ministère des Postes et Télécommunications sous l'indicatif qui nécessite obligatoirement l'installation d'une antenne sur le toit de votre immeuble dans lequel j'occupe l'appartement numéro ... L'installation de cette antenne et son entretien ultérieur seront effectués à mes frais suivant le projet détaillé dont vous trouverez communication sous ce pli. Je vous précise que je suis assuré par la compagnie d'assurance La présente notification vous est adressée pour satisfaire aux dispositions de la loi du 2 Juillet 1966 et du décret du 22 Décembre 1987.

Veuillez agréer, ...

Joindre à ce courrier le devis détaillé avec force détails y compris les plans.

Permis de construire

A part les antennes dépassant les normes prescrites par la dernière loi et qui fait encore à ce jour l'objet de réunions auprès de notre administration afin d'en modifier les textes ou tout au

moins en exempter les Radio-amateurs il reste le problème de savoir si une installation d'antenne doit faire l'objet d'une demande de permis de construire conformément à l'article L421 du code de l'urbanisme.

Sur ce point bien précis, un arrêt de la cour d'appel de Paris en date du 20 avril 1977 a donné du code de l'urbanisme une interprétation très libérale en précisant que ne constitue pas une construction au sens de l'article L421, une installation légère, non scellée, mais posée sur une dalle et démontable et qu'une telle édification précaire et amovible n'entre pas par sa structure dans la catégorie des constructions soumises au permis de construire.

Cette jurisprudence pourra donc être invoquée en tant que besoin ou en cas de difficultés avec la Mairie ou l'Urbanisme, du moment que l'antenne n'est pas scellée à demeure dans le sol et conserve ainsi le caractère d'une édification précaire et amovible.

Protection des stations Radio-amateurs

L'article L32 du code des télécommunications précise bien :

"On entend par télécommunications toutes transmissions, émission ou réception de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de renseignements de toute nature par fil, optique, radioélectricité ou autres systèmes électromagnétiques".

L'article L33 du même code dit qu'aucune station de télécommunication ne peut être établie ou employée à la transmission de correspondances que par le Ministre des Postes et Télécommunications ou avec son autorisa-

tion, et que les dispositions du présent articles sont applicables à l'émission et à la réception des signaux radioélectriques de toute nature.

Donc, en ce qui nous concerne, une station Radio-amateur est établie et employée avec l'autorisation du ministère des Postes et Télécommunications. Nous transmettons des messages radioélectriques qui rentrent bien dans la définition des télécommunications au sens de l'article L32 et par conséquent nous nous trouvons bien protégés par l'article L66 du code des Télécommunications dans les termes suivants :

- Toute personne qui par la rupture des fils, par dégradation des appareils ou par tout autre moyen, cause volontairement l'interruption des télécommunications est punie d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 360 F à 3 600 F.

- Tous Radio-amateur victime d'une dégradation ou d'un sabotage de son installation pourrait se prévaloir de ce texte pour déposer une plainte auprès du Procureur de la République. Il est à noter aussi, que les brouillages volontaires comme ceux qui se produisent sur les relais sont passibles des mêmes sanctions, puisque le texte réprime non seulement les actes matériels, mais aussi les moyens de tous genres qui aboutissent en définitive à interrompre les télécommunications.

Il reste bien entendu à trouver l'intrus ou le perturbateur, mais la tâche est grandement facilitée lorsque l'on sait que chaque émetteur a toujours une petite particularité pour ne pas dire un défaut. Il suffit de bien écouter pour s'en rendre compte.

Christian LARRE

récupération

FER - METAUX - ELECTRONIQUE

lieu-dit VALENTIN

33140 CADAUJAC

Tel. 56.30.71.62

C'était à



P
A
L
M
E
R







A.I.R.

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES AMATEURS RADIO
89, RUE DE RIVOLI
75001 PARIS

TELEGRAPHE

UN PROJET QUI NE MANQUE PAS D'AIR.

A l'aube de l'an 2000, s'il fallait établir un "hit parade" des inventions et des progrès caractérisant notre siècle, je suis sûr que la communication et les moyens de sa mise en oeuvre occuperaient une des toutes premières places.

A l'ère où l'information est reine, il ne m'apparaît pas y avoir un quelconque "monument" ou "place" consacrant les techniques nouvelles de communication, exception faite de la Cité des Sciences et de l'Industrie, mais qui de toute façon s'adresse à des gens déjà motivés.

La démarche que je vous propose est d'amener "Monsieur Tout-le-Monde" à se familiariser avec cet univers magique de la radio et ses prolongements. Si je m'adresse à vous, c'est parce que nous avons, je crois, les mêmes objectifs:

- Faire connaître au plus grand nombre notre "hobby", la radio.
- S'offrir, sur le plan culturel, en même temps qu'un point de rencontre, un lieu où l'on puisse suivre, sous la forme de frises et de vitrines, l'évolution des découvertes des phénomènes radioélectriques, partant des balbutiements de la radio et s'ouvrant sur les techniques les plus sophistiquées des moyens de communication par satellite et autres technologies du futur.

Dans cette évolution nous avons, nous, amis de la radio, une place importante et un rôle à jouer.

Voici le projet tel qu'il a été présenté à la R.A.T.P. qui nous a donné son agrément et qui, pour partie, y participe:

Le choix du lieu: une station de métro parisien; laquelle? TELEGRAPHE.

Pourquoi Paris, pourquoi le métro?

Paris, plaque tournante de l'Europe Occidentale, Paris la Ville Lumière, Paris la Capitale...

Quoi de plus populaire que le métro? Chaque jour, des millions de Parisiens, de banlieusards, de provinciaux et d'étrangers s'y croisent... Et puis, quelle vitrine pour la radio! Le métro est bien plus fréquenté que n'importe quel musée qui aurait pu avoir les mêmes ambitions.

La station est à rénover, il faut saisir cette opportunité!



STATION FF 1 LAZ - SERVICE QSL : A.I.R. - D.P. 502 - 75027 PARIS CEDEX 01 FRANCE - N° P.P. 070 530 DU 7/12/1904 J.O. DU 31/12/64

A.I.R.

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES AMATEURS RADIO
89, RUE DE RIVOLI
75001 PARIS

PROJET "TELEGRAPHE"

Ce projet a pour but de rénover la station TELEGRAPHE du métro parisien, ligne n° 11 Châtelet/Mairie des Lilas..

Faire de cette station une vitrine, ouverte au public, ayant pour thème le Radioamateurisme, et la Radio en général, de ses origines à nos jours, et les techniques radio du futur.

Ce projet est déjà en cours d'étude, en liaison avec les services compétents de la R.A.T.P.

Le financement de ce projet se fera sous la forme d'une souscription nationale, auprès de tous les radioamateurs (15 000), les cëbistes (200 000), les écouteurs E.O.C. (10 000, peut-être plus ???), de tous les organismes, associations, sociétés qui gravitent autour de la radio, ainsi que les collectivités locales, départementales, régionales, nationales et de tous nos ministères de tutelles (P.T.T., Intérieur, Défense, Culture).

Cette souscription se fera sous la forme de dons d'un montant minimum de 100,00 F par donateur. Chaque donateur (personne physique ou morale) recevra un "diplôme" numéroté de remerciement, et son nom ou son indicatif figurera en bonne place dans la station Télégraphe.

Le budget de ce projet avoisinera 1 500 000 F.

L'internationalisation du projet pourra se faire par le biais de plaques apposées dans la station commémorant la première liaison hertzienne transatlantique entre la France et les Etats-Unis par Messieurs DELOY BAB et SHNELL IMO le 24 novembre 1923.

Le 65ème anniversaire de cette liaison pourrait être retenu pour l'inauguration de cette animation culturelle.



S.A.R.L. au capital de 50 000 F

1, Quai de Bacalan
33000 BORDEAUX - ☎ 56.50.37.27

Siège Social :

88, Rue Mondenard
33000 BORDEAUX

COMPOSANTS

APPAREILS DE MESURE

CIRCUITS IMPRIMÉS

KITS

...Petites Annonces...

F2BJ **vend** une antenne verticale CHA5 - 5 bandes
3,5 - 7 - 14 - 21 - 28 radiants courts accordés sur chaque
bande

T.B.E. prix neuf 1 500 F, **cédé 1 000 F**

Antenne Tonna 21 élém. 432 Mhz - **prix 200 F**

A vendre TRS 80 Tandy Modèle 100 - Micro portatif idéal
comme terminal pour Packet ou Rtty + magnéto cass. Tandy

Prix 3 000 F

Tono 777 E/R RTTY/AMTOR pour micro, peu servi

Prix 2 250 F

L'ensemble 5 000 F

ICOM 745 + filtre FL44 + filtre 500 Hz - **Prix 8 000 F**

F6BLP Francis Pinson - 92, cours du Médoc - Bordeaux

Tél. : 56.39.29.50 ou 56.54.83.14

A vendre Kenwood TS 830 S. T.B.E. Alim incorporée, tubes
au final, Notch, VTB, IF Shift etc. + boîte de couplage
AT 230. Valeur 13 520 F, Vendu **10 000 F**.
F6AMB - Tél. : 56.32.04.81

A vendre - Ampli Linéaire 4CX 250 B type cavite ligne froide
avec schémas et alim. Petite panne dans la polar. avec
3 tubes neufs - FICBK (Nomenclature).

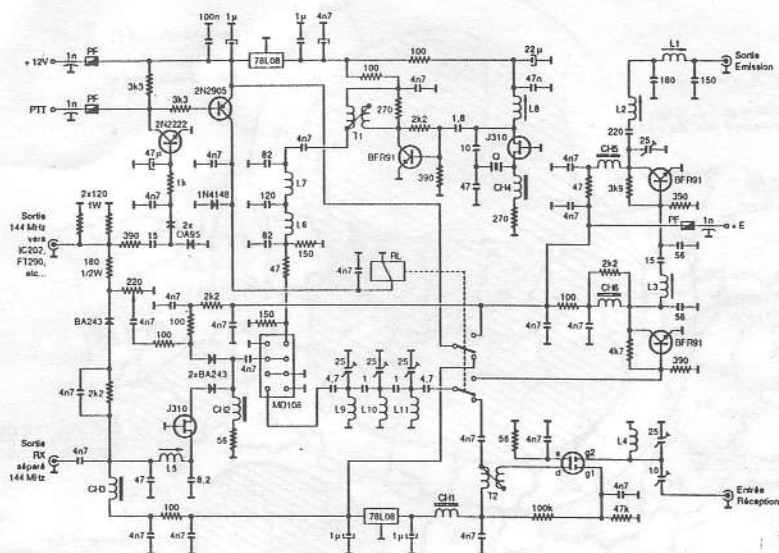
A vendre - FT 250 T.B.E. + alim. et H.P.
FF6KUQ - Tél. : 56.21.57.45 (heures repas)

ATTENTION

A partir du 1^{er} MAI 1988

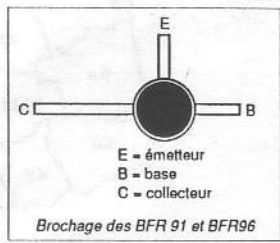
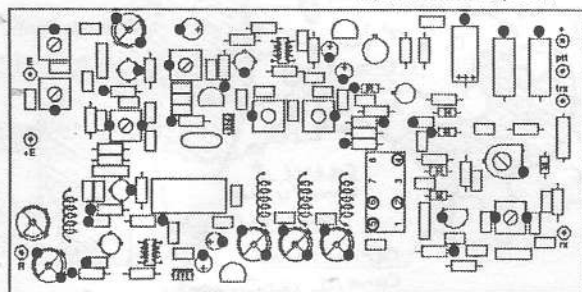
seuls les membres de l'association nationale auront accès au service QSL.
Dans cet Inform, un bulletin de réabonnement REF national.

TRANSVERTER 144~50 MHz



Transverter 144 → 50 Mhz. Schéma de principe

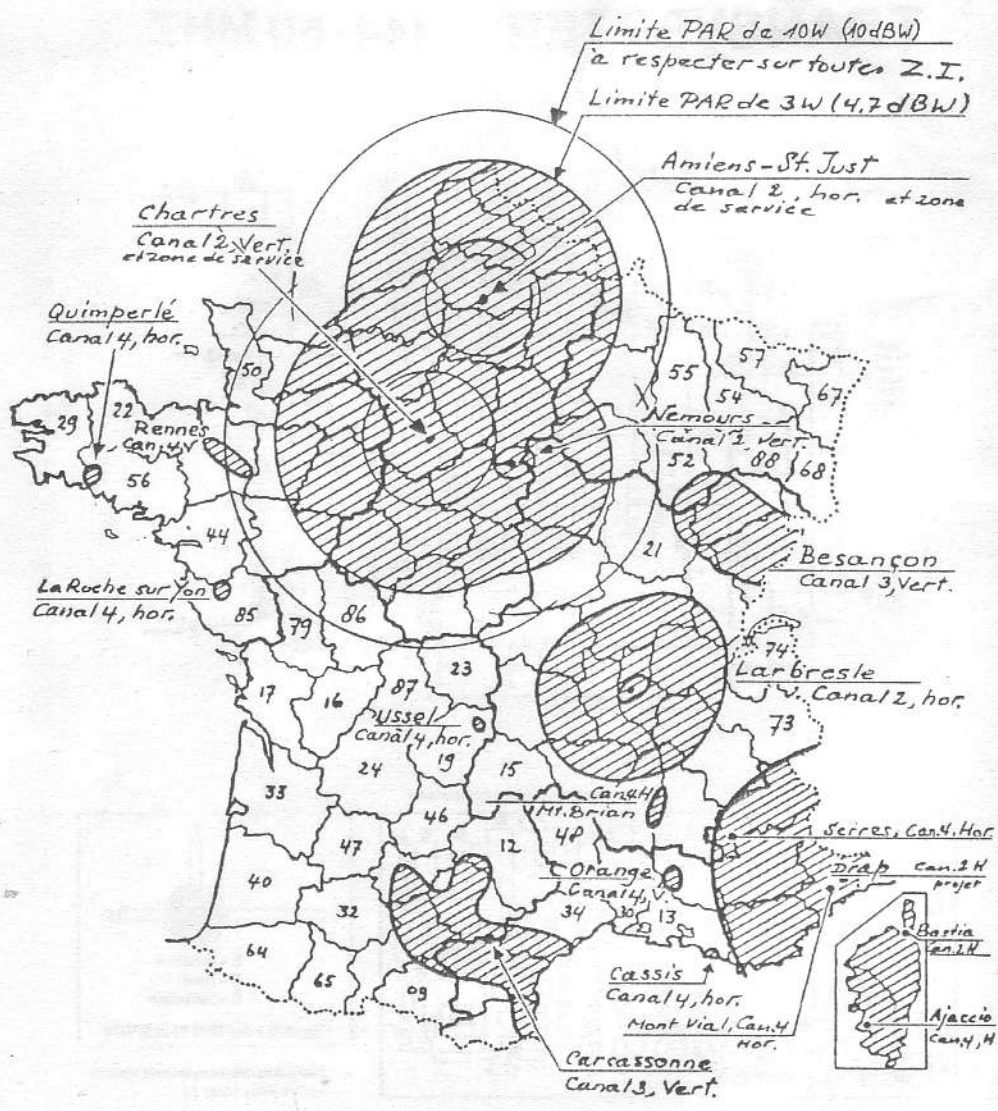
Implantation des composants



← Repérage des composants soudés sur les deux faces (-)

POUR INFO :

KIT DISPONIBLE CHEZ BERIC 664 Francs



Limite PAR de 10W (40dBW)
 à respecter sur toutes Z.I.
 Limite PAR de 3W (4,7dBW)

Amiens-St. Just
 Canal 2, hor. et zone de service

Chartres
 Canal 2, Vert. et zone de service

Quimperlé
 Canal 4, hor.

Rennes
 Canal 4, hor.

Nemours
 Canal 3, Vert.

Besançon
 Canal 3, Vert.

La Roche sur Yon
 Canal 4, hor.

Larbresle
 Canal 2, hor.

Vissel
 Canal 4, hor.

V. Brian
 Canal 4

Scires, Canal 4, Hor.

Orange
 Canal 4, V.


Drab Canal 3 H projet


Cassis
 Canal 4, hor.

Mont Vial, Canal 4, hor.

Bastia Canal 3 H

Ajaccio Canal 4, H

 Zones interdites aux radioamateurs émettant dans la bande 50-51 MHz.

 Zones dans lesquelles les autorisations provisoires pourraient être données (sous réserve de l'accord des administrations étrangères).

TV canal 2 (49-57 MHz) : la zone de protection est de 150 km autour de l'émetteur TV en cas de PAR de 3 W, étendue à

200 km en cas de PAR de 10 W.

TV canaux 3 et 4 : la zone de protection est constituée par la zone de service de l'émetteur TV.

Références : cartes CNCL des 4.11 et 12.11.87. Annotations REF. La carte est susceptible d'évoluer.

A titre indicatif, les cercles limites 200 km ont été dessinés seulement pour les émetteurs TV de Chartres, Nemours et Amiens.

NOMOGRAMME

A partir de 200 km la limite est de 10W PAR, (10 dBW). A 150 km la limite est de 3W PAR, (4,7dBW).

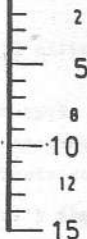
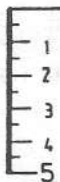
1. Marquez sur les échelles correspondants les pertes de feeder et le gain de l'antenne (par rapport au dipôle).
2. Tirez une ligne passant par ces deux points jusqu'à l'intersection avec la ligne verticale au centre. Marquez ce point d'intersection par un point.
3. Marquez par un point la puissance sortie sur l'échelle "puissance sortie".
4. Mettez une règle sur ce point et sur le point précédent sur la ligne centrale. La règle indique alors sur l'échelle "PAR" la puissance apparente rayonnée.

Exemples: On arrive à 10W PAR avec une puissance sortie de 5W, un gain d'antenne de 4dB et une perte de 1 dB.

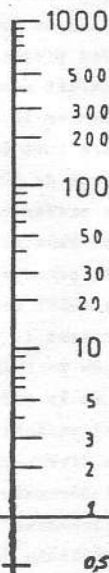
Les transverters en kit de 0,5W sortie avec une antenne de 9,7 dB de gain et des pertes de 1dB ionnent une PAR de 4,7dBW (3W).

Pertes feeder
(dB)

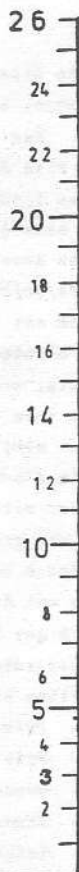
Gain antenne
(dB_d)



Puissance sortie
(W)



P.A.R.
(dBW)



Limite
50MHz

Limite
50MHz

0,5



Réunion des Présidents Départementaux du 12 Mars à Tours

Les départements représentés étaient au nombre de 53. Tout comme au mois de novembre, cette réunion s'est déroulée dans un parfait climat de franche camaraderie. Pas un mot plus haut que l'autre, pas une phrase déplacée envers tel ou tel OM, rien de cela et je dirai même plus, car les responsables des projets qui n'ont pas trouvé l'écho escompté, car se fut rapidement visible, ont continué avec le même état d'esprit que le reste des participants.

Les dossiers ont été ouvert devant nous. F6FUV, nouveau DR de la région Charentes/Poitou les a commenté un par un. Chaque représentant des projets concernés est venu apporter les précisions demandée et a eu un temps de parole de cinq minutes pour faire l'éloge du dit projet.

Puis, nantis de tous les paramètres dont nous dispositions, car il faut bien dire que tous les projets ou dossiers à part celui de Tours étaient si incomplets qu'ils ne méritaient même pas de s'y pencher un instant. Pourtant nous l'avons fait afin d'honorer le travail effectué par ces responsables, mais aussi et surtout ~~XXXX~~ pour mettre tout le monde sur le même pied d'égalité. Nous nous sommes retirés par groupe de 10 OM dans diverses pièces afin d'étudier et de classer dans l'ordre de préférence toutes les propositions. Ce qui veut dire que tous les dossiers ont été examiné 5 fois par la totalité des OM. Ainsi personne ne pourra prétendre que la cause était entendue d'avance. Pour terminer nous avons rendu à la Présidente F6EPZ notre classement et nos conclusions. Les principaux critères de sélection étaient :

- Prix du terrain
 - Prix de la construction
 - Donation/Achat/Location vente
 - Taxes diverses/Impots divers
 - Total dépenses annuelles
 - Amortissement sur 10 & 15 ans
 - Propositions de financements
 - Coefficient de proximité d'une grande ville bien desservie (SNCF, Autoroute, Aérodrome)
 - Coefficient de commodité, implantation géographique
 - Coefficient de participation du REF départemental
- et bon nombre d'autres dont lecture sera faite en réunion et à l'AG.

Cette sélection a été demandée, car il s'agit d'implanter la totalité des services du REF, mais aussi le siège social en abandonnant définitivement l'idée de garder un local dans la capitale qui nous coûte fort cher. C'est pourquoi il faut prendre en considération le point géographique le plus central possible, mais surtout il faut qu'il soit parfaitement accessible afin de faciliter les déplacements des responsables de l'association.

Ainsi donc, nous avons travaillé sur les dossiers de :
LAVAL - VALENCE - BRIVE - CHATEAUROUX - TOURS.

Inutile de cacher que le dossier de Tours avait déjà les faveurs de tout le monde avant même de nous éparpiller en petits groupes de travail parceque c'était le seul et unique valable tant en propositions que absolument complét. Malgré tout, nous avons essayé de compléter les manques de divers renseignements à partir de certains éléments connus et presqu'invariables que nous avons puisé dans le dossier de Tours. Mais au moment de faire les comptes nous n'avons pas su additionner les chiffres avec un gros tas de points d'interrogations. Il faut bien dire en plus pour être franc qu'en ce qui concerne Tours nous avons sous les yeux le futur terrain puisqu'il jouxte la propriété du REF 37. C'était comme l'on dit, du palpable car un terrain de 7000 M² d'une valeur de 580000 Francs qui nous est offert sur un plateau ne se refuse pas. Non contente de cela, la municipalité cautionne l'emprunt pour la construction sans oublier qu'elle nous apportera toute son aide pour les travaux. Autrement dit, elle accorde au REF national tout ce qu'elle a déjà fait pour son REF local.

Donc, sachant tout cela et de plus n'ayant qu'un seul dossier parfaitement cohérent et complét alors que tous les autres étaient sujet à : "Il faut voir, on ne sait pas et accompagnés de beaucoup de sans doute ou peut-être", il nous était quand-même pas possible de ne pas choisir Tours.

Ainsi donc, par nos notes, nous avons conseillé, car c'était notre travail, à notre Présidente, au bureau et au Conseil d'Administration d'implanter les locaux du REF à Tours.

Mais, car je pense qu'il reste un mais, le devis en annexe dans cet Infom doit être modifié pour faire de très sérieuses économies. Qu'avons nous à faire d'un bâtiment aussi futuriste, d'un toit terrasse avec ses obligatoires fuites d'eau, d'avoir des tapisseries à 60 Fr Hors Taxes le rouleau, des revêtement muraux aiguilleté DUO à part dans les salles de réunions afin d'éviter les échos. Pourquoi une verrière ? et bien d'autres petits détails. Je pense que c'est pa fait d'avoir enfin un local bien à nous, mais ce ne sont que les murs. Comment allons payer les meubles ne serais-ce que la centaine de chaises pour les salles de réunions, les tables et autres pour le service QSL sans oublier le service fournitures.

L'examen de ce devis n'entrait pas dans le cadre de la réunion de Tours et même avec la meilleure volonté nous n'en avons pas le temps. C'est pourquoi j'invite tous les membres à faire des remarques pertinentes et valables, mais surtout d'en faire part au Délégué Régional soit directement soit par l'intermédiaire de la section car celui-ci devra obligatoirement et sous peu se prononcer et voter lors du prochain Conseil d'Administration pour entériner ce projet et qu'il devienne enfin réalité.

Ce projet totalement terminé, donc tout prêt sera présenté à l'AG de CAEN et les travaux débiteront immédiatement après.

Pour terminer ce compte-rendu, vous trouverez en annexe le tableau de jugement complét sur lequel nous avons travaillé de 9 H. à 19 H.

pourquoi sommes-nous radio-amateurs ?

5^e épisode

Nous voici donc entré dans l'ère des télécommunications sans liaison matérielle entre l'émetteur et le récepteur autre que l'éther.

Voici le temps de la **radioélectricité**.

Les chercheurs sont constamment sur la brèche pour perfectionner émetteurs et récepteurs. Il faut :

- augmenter la puissance des émetteurs
- augmenter la sensibilité des récepteurs
- augmenter la sélectivité car avec le nombre des émetteurs il devient acrobatique de séparer deux émetteurs.

La puissance des émetteurs :

De quelques watts on en arrive à des centaines de KW, les arcs sont ahurissants, avec celui de la Tour Eiffel, 150 KW, c'est l'apocalypse dans la salle d'émission (1903).

Les radioélectriciens pensent que plus la longueur d'onde est grande plus longue est la distance de réception (ondes de 2 000 à 10 000m).

La fréquence des trains d'ondes qui était de 40 à la seconde s'élève de 400 jusqu'à 1 200, ces émetteurs sont à "fréquence musicale", ce qui permet aux récepteurs peu sélectifs de pouvoir faire entendre une tonalité particulière à chaque stations (Tour Eiffel, Poldhu, Nauen, etc.)

Telsa et Latour conçoivent des alternateurs haute fréquence de 15 000 à 20 000 périodes par seconde (le terme

Hertz ne sera utilisé officiellement qu'après 1945) ; ils produisent des ondes entretenues excitant directement le circuit oscillant de l'antenne. Pour manipuler ces énormes puissances on court-circuite quelques spires du circuit oscillant créant ainsi une nouvelle fréquence, il y a la manipulation et la contre manipulation.

Les portées sont de 3 à 4 000 Km. On peut s'étonner du résultat avec des récepteurs aussi peu sensibles ; les émetteurs produisant des impulsions d'ondes amorties dont la puissance crête est très élevée en donne l'explication. Cette technique sera utilisée plus tard par le RADAR avec des impulsions d'ondes entretenues.

La Sensibilité :

Le cohéreur à limaille est un piètre détecteur, celui de MARCONI bien que plus sensible n'est pas encore l'idéal.

1900

FERRIE, qui n'est alors que capitaine, propose un détecteur électrolytique, c'est mieux, mais la réception est agrémentée de crachements.

TISSOT, utilise la galène qui restera pendant des décennies le détecteur le plus simple et le plus sensible. Ce sulfure de plomb dont les propriétés de redresser le courant alternatif était connu depuis 1874.

1906

DUNWOODY, découvre l'effet redresseur du carborundum et en 1907 celui du silicium (déjà).

1907

LOSSEV, découvre que l'oxyde zinc, la *zincite*, à la même propriété que la galène, plus tard il constate que soumise à une tension de quelques volts et reliée à un circuit oscillant elle peut fonctionner en oscillatrice.

PICKARD, invente un système de *zincite* en contact avec de la *chalcopyrite*.

Ce sont les premiers semi-conducteurs dont la théorie de l'effet redresseur ne sera établie qu'en 1946 par BRATTAIN.

La sélectivité

A part le transformateur de TESLA et l'autotransformateur du Docteur OUDIN les circuits oscillants utilisés sont au bout de leurs moyens, on ne peut les multiplier pour en faire des filtres plus efficaces car on ne peut compenser les pertes qui en résultent.

Pour l'instant les choses en sont là, il faut trouver un système amplificateur pour compenser les atténuations de ces filtres et un détecteur beaucoup, beaucoup plus sensible.

La grande évolution commence le 31 décembre 1906 avec le brevet de LEE DE FOREST concernant un étrange dispositif pour l'époque qu'il nomme *AUDION*, et baptisé plus tard *TRIODE* par ECCLES.

Mais un retour en arrière s'impose.

1883

EDISON, travaille depuis 1878 sur la lampe d'éclairage électrique à filament, il recherche les causes de la vie trop courte des filaments et du noircissement de l'ampoule.

Dans le but d'analyser cette anomalie il dispose dans l'ampoule une plaque métallique reliée par un fil extérieur à

l'une des bornes d'un galvanomètre l'autre borne étant connectée à un des pôles du filament, certainement avec l'idée de voir l'aiguille déviée lors de la rupture du filament ?

Toujours est-il qu'il constate une déviation du galvanomètre lorsqu'il est connecté au pôle positif et qu'il ne se passe rien si c'est au pôle négatif (on n'utilise à cette époque que du courant continu).

Il ne peut expliquer ce phénomène, cependant il l'utilise pour faire une sorte de limiteur de tension ; le courant augmentant avec la tension il intercale un relai dans la plaque qui commute des contacts pour ramener la tension de la génératrice à la valeur voulue.

1884

Il fabrique une lampe spéciale avec cette plaque supplémentaire pour l'exposition de Philadelphie, c'est là que Sir WILLIAM PREECE baptisera le phénomène "*EFFET EDISON*".

1897

JOHN JOSEPH THOMSON (ne pas confondre avec William Thomson et Elihu Thomson) découvre l'électron. Cette découverte fait suite aux travaux de JULIUS PLUCKER (1859) sur les rayons émis par la cathode d'un tube à vide de WILLIAM CROOKES (1879) et du premier oscilloscope à déviation électromagnétique de BLONDEL (1893) pour l'étude des courants variables, puis du tube à rayon cathodique de BRAUN (1896) tel que nous le connaissons actuellement avec cependant les perfectionnements de WEHNELT (1903).

1903

RICHARDSON, démontre que l'émission du filament chauffé est électronique

un peu d'histoire (suite)

et dépend de la température, au lieu d'électron il préfère le terme THERMION et appelle l'effet "THERMOIONIQUE" ; c'est pourquoi on nommera les premières lampes "TUBES THERMOIONIQUES" qui seront remplacés plus tard par "TUBES ELECTRONIQUES".

WEHNELT remplace le filament de carbone par un filament recouvert d'oxyde de calcium capable de libérer plus d'électrons.

AMBROSE FLEMING qui travaille à l'EDISON ELECTRIC Cie de Londres note en 1896 que dans le tube d'EDISON le courant amplificateur microphonique et en détecteur d'ondes hertziennes. Il fonde la "LEE DE FOREST TELEGRAPH Cie".

Le 29 Janvier il dépose un deuxième brevet concernant la troisième électrode qui devient une grille intercalée entre le filament et l'anode, augmentant encore le pouvoir amplificateur du système (la grille devient deuxième électrode).

C'est le début de la grande aventure de la triode et de ses sœurs : Tétrodes, Pentodes, Heptodes et Octodes qui ne seront détronées par par l'invention du TRANSISTOR mis au point en 1947 par BRATTAIN, BARDEN et SCHOKLAY ; il est curieux de constater que les circuits de base utilisés avec les triodes sont tous valables avec les transistors moyennant les adaptations d'impédances nécessaires.

Avec son invention LEE DE FOREST s'attire de gros problèmes en 1914 avec la Cie MARCANI qui lui intente un procès considérant l'AUDION comme une modification de la DIODE de FLEMING ; les juges sans doute peu au

courant de ces nouveaux systèmes interdisent la fabrication des triodes à la Cie de LEE DE FOREST et à la Cie MARCONI, ces dispositifs n'ayant aucun avenir (dans certains cas HI-FI, P.A. de grosse puissance on utilise encore des triodes ou des pentodes).

L'AUDION n'est pas parfait, notamment le vide aussi en :

1910

LIEBEN et RIESZ, modifient le filament et la grille.

1913

LANGMUIR améliore le vide avec la pompe à mercure et LEE DE FOREST réalise un amplificateur à trois étages avec un gain de 120 (ce qui fait un gain d'environ 5 par triode).



A PROPOS DU REPIQUAGE DE QSL

Nous signalons aux membres qui commandent des QSL repiquées à leur indicatif que, pour des raisons techniques évidentes, l'imprimeur ne peut les réaliser au jour le jour. Jusqu'à nouvel ordre, une attente de deux à trois semaines doit être considérée comme normale.

RESEAU DES EMETTEURS

FRANCAIS

(SECTION DE LA GIRONDE.)



de RÉADHESION

BULLETIN D'ADHESION

Nom et Prénom

Nationalité

Né le A

Adresse

.....

Téléphone Profession

Facultatif :

N° R.E.F. Indicatif

A.....le

Signature.

Montant de la cotisation annuelle 80 Francs.

Rédiger le versement par chèque postal ou chèque bancaire à l'ordre de : R.E.F. Section Gironde, et adresser avec le présent bulletin d'adhésion à :

Réseau des Emetteurs Français
3, Rue Pierre Benoit Pont de la Maye
33140 VILLENAVE D'ORNON

Le montant de cette cotisation permet de bénéficier des avantages offerts par l'association, (bulletin de liaison, cours d'initiation gratuits à la radio, etc....).



RESEAU DES EMETTEURS FRANÇAIS
Siège Social : 2, Square Trudaine (52, rue des Martyrs), 75009 PARIS
Métro Pigalle ou N.-D. de Lorette — TEL. : (16.1) 48.78.14.49
Ouverture : 9 à 12 h et 14 à 17 h du lundi au vendredi (tél. avant visites)
Station officielle F8REF — CCP 1027-92L PARIS

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné(e), après avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur, déclare désirer adhérer au RESEAU DES EMETTEURS FRANÇAIS, comme membre :

Détail de mon versement :

Droits fixes d'inscription : _____ 25,00

Ma cotisation au REF à dater du 1er _____ :

plein tarif demi-tarif : _____

Abonnement préférentiel à Radio-REF jusqu'au 31/12 suivant : _____

Supplément abonnement comme membre étranger : _____

Envoi Radio-REF par avion : _____

Soit un total de : _____

réglié par chèque bancaire ou postal ci-joint à l'ordre du REF.

NOM : _____ Prénoms : _____

Adresse : _____

Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville : _____

Téléphone : _____ Profession : _____ Nationalité : _____

Indicatif radioamateur : _____ carte d'écouteur : F11 _____

Né(e) le : [] [] [] [] [] [] à : [] [] [] [] [] []

(Autorisation du tuteur légal pour les mineurs)
signature

A : _____ le : [] [] [] [] [] []

Nom des parrains et N° REF Dpts

_____ [] [] _____

Présenté par : _____ [] [] _____

signature

Je désire effectuer mes versements futurs par prélèvement automatique et recevoir le formulaire.

Application de la loi du 6/01/78 relative à l'informatique, fichiers et liberté : les informations que nous vous demandons de porter sur ce bulletin sont nécessaires pour apprécier votre demande d'adhésion et sont exclusivement destinées au REF. Votre indicatif, vos nom, prénom et adresse seront toutefois reproduits dans la nomenclature de l'Association. Vous pouvez, si vous le souhaitez, faire rectifier ces informations en cas d'erreur ou d'omission, ou en obtenir un exemplaire en joignant une enveloppe self adressée au Siège Social accompagnée de la somme de 30F pour frais administratifs.

ABONNEMENT OU REABONNEMENT DES NON MEMBRES A RADIO-REF
(Remplir les rubriques : Nom, Prénom, Adresse, Code postal et Ville, du cadre ci-dessus.)

N'étant pas membre du RESEAU DES EMETTEURS FRANÇAIS, je désire :

m'abonner me réabonner à partir du 1er [] [] jusqu'au 31/12 suivant.

Ci-joint un chèque bancaire ou postal à l'ordre du REF de [] [] F.

A : _____ le : [] [] [] [] [] [] signature

ADHÉREZ, READHÉREZ



un autobus pour l'A.G. de Caen

Le département 64 organise un voyage pour aller chercher à CAEN la coupe de France qu'il a gagné.

Cet autobus passera à Bordeaux le vendredi 20 mai à 21 heures, le rendez-vous est la gare Saint-Jean (parking pour les voitures). Le retour est prévu le dimanche soir et l'arrivée le lendemain matin (lundi de Pentecôte).

Des places sont encore disponibles. Il est possible également de prévoir l'hébergement (Bayeux ou Lisieux).

Prix du transport aller et retour 250 F + hébergement.

S'adresser rapidement à :

Monsieur Pierre Cayrefourcq - 20, rue Louis Lacaze - 64000 PAU

Pour connaître le contenu de votre prochain Radio-REF,
tapez, dès le 1er du mois :

3615 REF REVUE

REF - AG 1988 - POUVOIR

à expédier avant le 5 mai 1988 à minuit à :

Réseau des Emetteurs Français (Pouvoirs 1988), 2, Square Trudaine, 75009 PARIS

Je soussigné(e) _____ REF N° _____

membre du Réseau des Emetteurs Français, déclare donner pouvoir à :

Nom et prénom _____ Indicateur (évent.) _____

pour me représenter à l'Assemblée Générale convoquée pour le 22 mai 1988, prendre part à toutes délibérations, solliciter toutes explications, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions portées à l'ordre du jour, accepter toutes fonctions ; s'il y a lieu, substituer dans tout ou partie des présents pouvoirs et, généralement, faire le nécessaire.

Fait à _____ le _____

(Faire précéder la signature des mots "BON POUR POUVOIR" de la main du signataire)

Ce modèle de pouvoir peut être utilisé directement, recopié sur papier libre, ou photocopié. Des pouvoirs sont disponibles au secrétariat du REF, contre enveloppe timbrée, portant votre adresse.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DU REF

se déroulera les 21 et 22 mai 1988 sous la haute présidence de Monsieur le Sénateur-Maire, Jean-Louis GRIMAUD, à l'Espace des Congrès, avenue A. Sorel à CAEN.

Voici les détails du programme :

- 15 h 00 Radio-guidage (fréq. : 1.45 500 MHz, fonctionnera les 21 et 22 mai).
 - VENDREDI 20 MAI •
- 08 h 00 Accueil (Centre des Congrès).
- 09 h 00 Réunion des Présidents Départementaux.
- 10 h 00 Visite de la ville (Y.L. QRP, OM).
- 11 h 30 Réception à la Mairie de Caen par Monsieur le Sénateur-Maire J.-L. GRIMAUD, et par son représentant.
- 14 h 00 Départ des excursions. Réunion des Commissions.
- 15 h 00 Champloimat de France de Radiogoniométrie Sportive.
- 20 h 30 Dîner. Attractions suivies d'un bal.
 - SAMEDI 21 MAI •
- 08 h 00 Accueil (Centre des Congrès).
- 09 h 00 Assemblée Générale Statutaire.
 - DIMANCHE 22 MAI •
- 13 h 00 Banquet. Tirage de la souscription.

Vous avez réalisé ou adapté un montage ?
Vous avez écrit ou modifié un programme ?

DEVENEZ COLLABORATEUR DE

RADIO



Envoyez vos manuscrits, dessins originaux et photos au Rédacteur en Chef de la Revue :

Philippe MARTIN - F6ETI
Grande Rue, 56680 PLOUHINEC
tél. : 97.36.74.86

Vous pouvez également obtenir des renseignements en téléphonant à la Société de Régie des Editions du REF :

FIDELTEX - F6DNZ
tél. : 99.57.60.61

(24/24 sur répondeur téléphonique)

SOUSCRIPTION

pour l'achat
du livre de Maurice LIMES - F6ELM

LES ANTENNES

"LES LIGNES DE TRANSMISSION EN HAUTE FREQUENCE"

au prix de :

159^F + 25 F de port

au lieu de :

~~189^F~~ + 25 F de port

Un très bel ouvrage hautement documenté avec de très nombreux schémas, réalisés en brochure de 288 pages en format 210 x 297 à la française, imprimé sur un beau papier couché, dos carré, cousu et collé, couverture en quadrichromie sur une lourde carte pelliculée.

Adressez vos souscriptions à l'ordre de : "REF Fournitures" à Service Fournitures REF - 20 bis avenue des Clairons, 89000 AUXERRE. N'oubliez pas de porter au dos de votre règlement la mention : LIVRE F6ELM. Les chèques ne seront encaissés qu'après expédition de l'ouvrage.

LA SOUSCRIPTION PRENDRA FIN LE 15 MAI 1988, CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI. LIVRAISON PREVUE A PARTIR DU 01 JUIN 1988

